

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 14/II

Séance du mardi 7 décembre 2004, seconde partie

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 14/I, page 338)

Ouverture de la séance 378

Préavis:

| | | |
|------------|---|-----|
| N° 2004/41 | Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2005. | |
| | Plan des investissements pour les années 2005 et 2006 (Administration générale et Finances) | 379 |
| | <i>Rapport</i> de M. Jean-Christophe Bourquin, président de la Commission permanente des finances, | |
| | rapporteur | 401 |
| | <i>Discussion générale</i> | 405 |
| | 1. Administration générale et Finances | 414 |
| | 2. Sécurité publique | 416 |
| | 3. Culture, Sports, Patrimoine | 417 |
| | 4. Travaux | 419 |
| | 5. Enfance, Jeunesse et Education | 420 |
| | <i>(A suivre)</i> | |

Séance

du mardi 7 décembre 2004, seconde partie

Membres absents excusés: M^{me} Josianne Dentan,
M^{me} Gisèle-Claire Meylan.

Membres absents non excusés: M. Eric Blanc,
M. Jacques Bonvin, M. Nicolas Gillard, M. Georges Glatz,
M^{me} Christina Maier, M. Jacques Pernet, M. Francis Pittet.

| | |
|-----------------------------|------------|
| Membres présents | 91 |
| Membres absents excusés | 2 |
| Membres absents non excusés | 7 |
| Effectif actuel | <u>100</u> |

A 20 h 50 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux.

J'appelle à la tribune M. Jean-Christophe Bourquin, président de la Commission permanente des finances.

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2005

Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

Préavis N° 2004/41

Lausanne, le 30 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2005 ainsi que le plan des investissements pour les années 2005 et 2006.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2005**
- 5. Plan des investissements pour les années 2005 et 2006**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2005**
- 7. Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2005 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

| COMPTES 2003 | BUDGET 2004 (sans crédits suppl.) | | BUDGET 2005 | | ECARTS |
|------------------|---|---|----------------|--------------------|------------|
| | | | Fr. | Fr. | |
| | | COMPTE DE FONCTIONNEMENT | CHARGES | REVENUS | |
| 1 486 310 226.95 | 1 389 992 600 | Total des charges | 1 397 379 100 | | 7 386 500 |
| 1 372 520 218.56 | 1 344 324 000 | Total des revenus | | 1 354 783 900 | 10 459 900 |
| 113 790 008.39 | 45 668 600 | Excédent de charges | | 42 595 200 | -3 073 400 |
| | | COMPTE DES INVESTISSEMENTS | DEPENSES | RECETTES | |
| 142 755 004.78 | 122 436 500 | Total des dépenses | 129 966 500 | | 7 530 000 |
| 19 288 776.26 | 8 190 000 | Total des recettes | | 5 530 000 | -2 660 000 |
| 123 466 228.52 | 114 246 500 | Investissements nets | | 124 436 500 | 10 190 000 |
| | | FINANCEMENT | | | |
| -123 466 228.52 | -114 246 500 | Investissements nets | 124 436 500 | | 10 190 000 |
| 100 087 147.25 | 107 418 200 | * Amortissements | | 107 131 100 | -287 100 |
| -24 160 496.47 | -4 416 800 | * Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation | | 3 401 400 | 7 818 200 |
| -113 790 008.39 | -45 668 600 | * Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement | 42 595 200 | | -3 073 400 |
| -161 329 586.13 | -56 913 700 | Insuffisance d'autofinancement | | 56 499 200 | -414 500 |
| -37 863 357.61 | 57 332 800.00 | * Autofinancement | | 67 937 300 | 10 604 500 |

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de Fr. 42,6 millions**; ce résultat est en léger recul, soit de quelque Fr. 3 millions par rapport à celui du budget 2004 (excédent de charges de Fr. 45,7 millions), tout en marquant une très nette amélioration en regard des comptes de 2003, lesquels avaient bouclé avec un excédent de charges record de Fr. 113,8 millions.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à Fr. 129,9 millions (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour Fr. 4,9 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à Fr. 5,5 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2005 atteignent Fr. 124,4 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de Fr. 67,9 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de Fr. 56,5 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à Fr. 2,5 millions.

2. Considérations générales

Même si l'horizon économique s'est quelque peu amélioré pour beaucoup d'entreprises, notamment celles orientées vers l'exportation, la répercussion sur le produit des recettes fiscales n'est pas encore perceptible. L'une des raisons en est que l'amélioration des marges bénéficiaires a souvent été réalisée, pour une bonne part, par une diminution du nombre des postes de travail. Ainsi, la population des chercheurs d'emploi demeure à un niveau élevé et exige le maintien, voire l'extension, des unités administratives chargées de soutenir ces personnes et de les aider à trouver un nouvel employeur.

Au surplus, le report de tâches sur les Communes, sans une indemnisation équitable, se poursuit et alourdit les budgets de fonctionnement. En outre, dès 2005, il sied de relever que le désengagement du Canton en matière de défense contre l'incendie et autres dommages provoque une diminution de revenus supérieure à Fr. 3 millions.

« Prestations 2004 »

Dans le courant de l'année 2004, la Municipalité a commencé une démarche d'analyse systématique des services communaux, dénommée « Prestations 2004 ». Son but est de procéder à un relevé des prestations fournies par chaque service, d'en examiner l'opportunité et le coût. Les premières économies dégagées par cette analyse sont prometteuses et devraient conduire à un allègement du déficit budgétaire dans les prochaines années. Déjà au budget 2005, on peut évaluer globalement à Fr. 6,5 millions les améliorations enregistrées. Dans la mesure où d'autres sources d'économies sont à l'étude dans les services qui n'ont pas encore fini leur analyse, un montant global de Fr. 3 millions a été inscrit dans les revenus du Secrétariat municipal. Au niveau des comptes, les économies apparaîtront bien entendu directement dans les services qui les ont générées.

Recettes fiscales

L'opération EtaCom a débouché sur la suppression du compte de régulation et le transfert, à l'Etat, dès 2004, des 22,5 points nécessaires pour financer la reprise des montants qui n'émergeront plus aux budgets des Communes. Simultanément, ces dernières ont baissé leur taux d'impôts dans la même proportion afin d'équilibrer l'opération appelée bascule d'impôt. Dès lors, le coefficient lausannois de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que l'impôt minimal sur les recettes et les capitaux des personnes morales qui exploitent une entreprise, a passé en 2004 de 105% à 83% de l'impôt cantonal de base¹. Cela étant et compte tenu des indicateurs conjoncturels évoqués plus haut, le budget des recettes fiscales pour l'année 2005 demeure relativement stable par rapport à celui de 2004.

Personnel

Le budget 2005 prend en considération l'impact des mesures décidées par votre Conseil en décembre 2003 en matière d'économies sur les charges de personnel: réduction du montant des annuités, modification de l'échelle des traitements à l'engagement, suppression du paiement des primes de fidélité prises obligatoirement en congés. S'agissant du délai de carence de six mois imposé avant la mise au concours d'un poste de travail, il ne s'applique plus pour les services qui ont satisfait à l'analyse dite « Prestations 2004 ».

Péréquation directe entre les Communes et facture sociale

En avril 2004, le Conseil d'Etat a mis en consultation son projet de révision des péréquations intercommunales. Face aux critiques qu'il a suscitées, le Conseil d'Etat a procédé à un réexamen de certaines parties sensibles du projet. Une nouvelle version devrait paraître à l'automne 2004, avec une entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} janvier 2006. Dans le but d'alléger les charges exceptionnelles des centres urbains, dont notamment Lausanne, l'Etat avait tout d'abord envisagé de sortir Lausanne de la péréquation pour la facture sociale en l'y faisant contribuer pour un montant forfaitaire équivalant à 5 points d'impôts. Cette formule étant contestée, les auteurs du projet se sont orientés vers une refonte de la classification des communes tenant mieux compte des charges spécifiques des centres urbains. De plus, en raison de la recalculation de la classification des communes s'agissant de la répartition du produit de la péréquation directe, Lausanne devrait percevoir en 2005 de dite péréquation un produit net d'environ Fr. 9,6 millions. Toujours pour cette même année, la facture sociale sera répartie selon les mêmes critères qu'en 2004, le montant global desdites charges étant toutefois annoncé inférieur.

Par ailleurs, un renforcement du personnel est prévu au Corps de police, aux services sociaux et à la petite enfance, notamment. Enfin, le budget 2005 enregistre la première tranche d'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal, de Fr. 2,75 millions.

¹Décret du Grand Conseil du 2 juillet 2003.

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2004, le budget 2005 enregistre les modifications de structure suivantes :

- ⇒ A «Administration générale et Finances», la section «Assurances choses et patrimoine», précédemment incluse dans le Service du personnel et des assurances, a été transférée au Service juridique sous son nom dans un nouveau sous-centre budgétaire 1602.
- ⇒ A «Sécurité publique», le budget du Corps de police a été regroupé dans une seule unité budgétaire 2400.
- ⇒ Cette même direction voit son Service de la circulation disparaître suite à son intégration en qualité de division au sein du nouveau Service des routes et de la mobilité (4201 – nouveau) de la Direction des travaux.
- ⇒ A la Direction des travaux, le Service administratif est supprimé en tant qu'entité distincte, les collaborateurs du service et les prestations correspondantes étant réorganisés et répartis au sein des autres services de la direction (Cadastre tout particulièrement).
- ⇒ A «Enfance, Jeunesse et Education», le Service de santé des écoles (540) voit ses activités de gestion des prestations de psychologie, de psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire transférées dans un nouveau service intitulé «Service de psychologie scolaire» (541).
- ⇒ Dans la même direction, le Service de la jeunesse et des loisirs (560) a fait l'objet d'une restructuration et figure désormais dans l'unité budgétaire 561.
- ⇒ A «Sécurité sociale et Environnement», le Service social et du travail a fait l'objet d'une partition en deux services distincts, à savoir le Service social Lausanne (SSL – 630) et le Service du travail Lausanne (STL – 640).
- ⇒ Aux Services industriels, le remplacement du service «Secrétariat général» par le service «Développement stratégique» a entraîné notamment le transfert dans ce nouveau service de la section informatique du Service de l'électricité, dite section étant comprise jusqu'à fin 2004 dans le sous-centre budgétaire 7600. Par ailleurs, les Services du gaz et du chauffage à distance (74) ainsi que celui du marketing industriel (7300) ont été regroupés, ce dernier figurant désormais dans le sous-centre budgétaire 7403.

4. Budget de fonctionnement de 2005

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2005 et de 2004, classés par nature de charges et de revenus :

| Résultat global | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Charges | 1 397 379 100 | 1 389 992 600 | 7 386 500 | 0.5 |
| Revenus | 1 354 783 900 | 1 344 324 000 | 10 459 900 | 0.8 |
| Excédent de charges | 42 595 200 | 45 668 600 | -3 073 400 | -6.7 |

| Résultat par catégorie | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|---|----------------------|----------------------|-------------------|--------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| 3 Charges | 1 397 379 100 | 1 389 992 600 | 7 386 500 | 0.53 |
| 30 Charges de personnel | 436 298 600 | 425 743 800 | 10 554 800 | 2.48 |
| 31 Biens, services et marchandises | 383 718 300 | 379 260 100 | 4 458 200 | 1.18 |
| 32 Intérêts passifs | 79 646 000 | 81 674 000 | -2 028 000 | -2.48 |
| 33 Amortissements | 113 857 800 | 114 068 300 | -210 500 | -0.18 |
| 35 Dédommagements à des collectivités publiques | 89 024 500 | 93 753 400 | -4 728 900 | -5.04 |
| 36 Subventions accordées | 74 326 600 | 74 626 500 | -299 900 | -0.40 |
| 38 Attributions aux réserves | 6 079 200 | 6 256 000 | -176 800 | -2.83 |
| 39 Imputations internes | 214 428 100 | 214 610 500 | -182 400 | -0.08 |
| 4 Revenus | 1 354 783 900 | 1 344 324 000 | 10 459 900 | 0.78 |
| 40 Impôts | 392 250 000 | 395 250 000 | -3 000 000 | -0.76 |
| 41 Patentes, concessions | 1 921 000 | 2 023 000 | -102 000 | -5.04 |
| 42 Revenus des biens | 62 093 800 | 71 268 600 | -9 174 800 | -12.87 |
| 43 Taxes, ventes et prestations facturées | 615 360 600 | 598 666 100 | 16 694 500 | 2.79 |
| 44 Part à des recettes sans affectation | 3 000 000 | 2 500 000 | 500 000 | 20.00 |
| 45 Dédommagements de collectivités publiques | 61 456 500 | 57 458 500 | 3 998 000 | 6.96 |
| 46 Subventions acquises | 1 596 100 | 2 274 500 | -678 400 | -29.83 |
| 48 Prélèvements sur les réserves | 2 677 800 | 272 800 | 2 405 000 | 881.60 |
| 49 Imputations internes | 214 428 100 | 214 610 500 | -182 400 | -0.08 |
| RESULTAT | | | | |
| Excédent de charges | 42 595 200 | 45 668 600 | -3 073 400 | -6.73 |

En complément des données ci-avant, vous trouverez en annexe les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2005.

3 CHARGES**30 Charges de personnel****+10,6 mios ou +2,5%**

| | Budget | Budget | Ecart (+/-) | |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------|
| | 2005 | 2004 | fr. | % |
| | fr. | fr. | | |
| Administration générale et finances | 39 061 400 | 38 797 700 | 263 700 | 0.7 |
| Sécurité publique | 100 622 500 | 104 805 400 | -4 182 900 | -4.0 |
| Culture, sports, patrimoine | 29 904 600 | 29 782 100 | 122 500 | 0.4 |
| Travaux | 87 439 900 | 83 234 900 | 4 205 000 | 5.1 |
| Enfance, jeunesse et éducation | 64 007 000 | 62 592 500 | 1 414 500 | 2.3 |
| Sécurité sociale et environnement | 72 222 400 | 70 972 600 | 1 249 800 | 1.8 |
| Services industriels | 53 290 800 | 53 558 600 | -267 800 | -0.5 |
| Sous-total | 446 548 600 | 443 743 800 | 2 804 800 | 0.6 |
| Correctifs de la masse salariale | -10 250 000 | -18 000 000 | 7 750 000 | -43.1 |
| Total | 436 298 600 | 425 743 800 | 10 554 800 | 2.5 |

Relevons que les chiffres du budget de 2005 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 0,5% au 1^{er} janvier 2004*
- ⇒ *Nouvelles dispositions en matière d'annuités, d'allocations de résidence et de promotions*
- ⇒ *Augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions de 1% (Fr. 2,75 millions)*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs d'environ 40 EPT*
- ⇒ *Anticipation sur les économies de salaires : Fr. 13 millions.*

Les pourcentages figurant dans le tableau ci-dessus appellent les remarques suivantes :

Sécurité publique (-4,0%)

La diminution dans cette direction provient du transfert du Service de la circulation à la Direction des travaux. Si l'on fait abstraction de cette opération, le taux d'accroissement des charges salariales s'élève à 0,8%, alors qu'à la Direction des travaux, ces charges régressent de 0,8%.

Enfance, Jeunesse et Education (+2,3%)

La hausse, supérieure à la moyenne, provient principalement des accroissements d'effectifs au Service de la jeunesse et des loisirs (+9,9 EPT) ainsi qu'à celui de la petite enfance (+18 EPT).

Sécurité sociale et Environnement (+1,8%)

Ici également, la nette progression des charges résulte principalement des accroissements d'effectifs dans divers services (+14 EPT).

31 Biens, services et marchandises**+4,5 mios ou +1,2%**

| | Budget | Budget | Ecart (+/-) | |
|---|--------------------|--------------------|------------------|------------|
| | 2005 | 2004 | fr. | % |
| | fr. | fr. | | |
| Fournitures, mobilier, machines et matériel | 11 778 400 | 11 809 700 | -31 300 | -0.3 |
| Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI) | 25 963 900 | 25 169 400 | 794 500 | 3.2 |
| Marchandises | 15 372 600 | 15 081 000 | 291 600 | 1.9 |
| Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier) | 26 122 100 | 25 841 500 | 280 600 | 1.1 |
| Loyers, fermages et redevances d'utilisation | 16 601 400 | 14 931 800 | 1 669 600 | 11.2 |
| Honoraires et prestations de services | 62 664 300 | 59 516 500 | 3 147 800 | 5.3 |
| Autres dépenses en biens, services et marchandises | 26 500 600 | 24 290 600 | 2 210 000 | 9.1 |
| Sous-total | 185 003 300 | 176 640 500 | 8 362 800 | 4.7 |
| Achats d'énergie par les SI | 198 715 000 | 202 619 600 | -3 904 600 | -1.9 |
| Total | 383 718 300 | 379 260 100 | 4 458 200 | 1.2 |

Comme ces dernières années, la Municipalité a porté une attention toute particulière à ce chapitre de charges dans le cadre des mesures à prendre en vue d'assainir l'état des finances communales, les achats de biens, services et marchandises constituant le chapitre le plus «flexible» des charges communales. L'objectif consistait à contenir si possible ces dépenses (hors achats d'énergie par les SI) dans les limites établies pour le budget 2004, sous réserve des efforts supplémentaires consentis dans le secteur de la petite enfance. Ce but n'a malheureusement pas pu être totalement atteint, notamment en raison des charges supplémentaires induites par la mise en exploitation de nouvelles installations.

Ainsi, les principaux écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs):

| | |
|---|-------|
| 311 Achat d'installations de télécommunication au Service du multimédia | + 0,3 |
| 312 Achats d'eau et d'énergie au Service d'assainissement | + 0,5 |
| 312 Energie pour le pompage et achats d'eau à eauservice | + 0,2 |
| 313 Achat de produits chimiques à la STEP (DeNox et désodorisation) | + 0,2 |
| 314 Entretien des biens immobiliers | + 0,2 |
| 314 Frais de nettoyage | + 0,2 |
| 314 Entretien d'appartements (nouvelle politique du logement) | + 0,2 |
| 316 Licences, maintenance et location de logiciels (SI principalement) | + 1,0 |
| 316 Loyers garderies | + 0,2 |
| 318 Honoraires, études, expertises | + 0,2 |
| 318 Assurances choses | + 0,4 |
| 318 Frais de transports | + 0,3 |
| 318 Accueil d'enfants (garderies, APEMS) | + 2,4 |
| 318 Achats de repas pour les requérants frappés d'une non-entrée en matière | + 0,2 |
| 318 Frais d'emprunt | - 0,4 |
| 318 Honoraires et prestations de services des SI | + 0,2 |
| 319 Attribution à la provision pour risques non assurés (eauservice) | + 0,4 |
| 319 Attribution au Fonds pour les économies d'énergie (SI) | + 1,0 |
| 319 Frais de promotion, sponsoring (Marketing industriel - SI) | + 0,3 |

Il y a lieu de relever par ailleurs que les achats d'énergie par les SI diminuent globalement de Fr. 3,9 millions. Le coût des achats d'électricité diminue de Fr. 16,3 millions, suite à la restructuration à la baisse du programme des achats contractuels d'énergie auprès d'eos. Le coût des achats du Service du gaz et du chauffage à distance augmente de Fr. 12,4 millions, en raison d'une hausse prévue du prix du gaz.

32 Intérêts passifs -2,0 mios ou -2,5%

Malgré le net accroissement de l'endettement prévu pour les années 2004 et 2005, les charges d'intérêts diminuent grâce à l'arrivée à échéance, pendant cette période, d'emprunts comportant des taux relativement élevés (dont notamment un emprunt public 1995-2005 de Fr. 125 millions à 5,50%), renouvelés ou à renouveler à des conditions sensiblement plus favorables.

33 Amortissements -0,2 mio ou -0,2%

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|---|--------------------|--------------------|-----------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Remises, défalcons et moins-values d'impôts | 5 000 000 | 5 000 000 | 0 | 0.0 |
| Autres pertes, défalcons et moins-values | 1 726 700 | 1 650 100 | 76 600 | 4.6 |
| Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale | 67 975 100 | 67 061 200 | 913 900 | 1.4 |
| Amortissements du patrimoine administratif des SI | 39 156 000 | 40 357 000 | -1 201 000 | -3.0 |
| Total | 113 857 800 | 114 068 300 | -210 500 | -0.2 |

Ce poste reste globalement stable, l'amortissement de nouveaux crédits [système d'information des ressources humaines (Fr. 0,6 million); nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police (Fr. 0,8 million); crédits cadres d'eau-service (Fr. 1,8 million); collège d'Entre-Bois (Fr. 1,2 million); rénovation et modernisation des équipements informatiques du CEPP (Fr. 0,6 million)] étant presque entièrement compensé par des crédits entièrement amortis à fin 2004.

35 Dédommagements à des collectivités publiques -4,7 mios ou -5,0%

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Participation à des entreprises de transports | 34 300 000 | 35 100 000 | -800 000 | -2.3 |
| Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat | 1 700 000 | 1 750 000 | -50 000 | -2.9 |
| Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton | 465 000 | 460 400 | 4 600 | 1.0 |
| Facture sociale | 45 000 000 | 49 168 400 | -4 168 400 | -8.5 |
| Participation à l'Organisme médico-social vaudois | 6 117 000 | 6 131 600 | -14 600 | -0.2 |
| Participation aux mesures actives du travail | 770 000 | 600 000 | 170 000 | 28.3 |
| Autres dédommagements | 672 500 | 543 000 | 129 500 | 23.8 |
| Total | 89 024 500 | 93 753 400 | -4 728 900 | -5.0 |

La participation aux entreprises de transports diminue légèrement en raison de l'anticipation d'une rétrocession relative à l'exercice 2004.

Par ailleurs, ainsi que relevé dans les considérations générales, dans l'attente d'un nouveau système de péréquation, il est prévu de répartir la facture sociale selon les mêmes critères que pour 2004, le montant des charges étant toutefois inférieur, soit :

| | Budget 2005 | Budget 2004 |
|------------------------------|------------------------|------------------------|
| | <u>fr.</u> | <u>fr.</u> |
| Total | 45 000 000 | 49 168 400 |
| Enseignement spécialisé | 3 900 000 | 3 852 900 |
| PC AVS/AI et LAVAMal | 18 874 200 | 20 810 100 |
| Prévoyance et aides sociales | 13 432 300 | 14 809 900 |
| Protection de la jeunesse | 3 886 900 | 4 285 600 |
| Hébergement médico-social | 4 906 600 | 5 409 900 |

36 Subventions accordées

-0,3 mio ou -0,4%

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------|
| | <u>fr.</u> | <u>fr.</u> | <u>fr.</u> | <u>%</u> |
| Administration générale et finances | 3 401 000 | 3 459 300 | -58 300 | -1.7 |
| Sécurité publique | 92 800 | 90 800 | 2 000 | 2.2 |
| Culture, sports, patrimoine | 31 075 500 | 31 271 500 | -196 000 | -0.6 |
| Enfance, jeunesse et éducation | 19 362 400 | 19 392 800 | -30 400 | -0.2 |
| Sécurité sociale et environnement | 20 117 900 | 19 862 100 | 255 800 | 1.3 |
| Services industriels | 277 000 | 550 000 | -273 000 | -49.6 |
| Total | <u>74 326 600</u> | <u>74 626 500</u> | <u>-299 900</u> | <u>-0.4</u> |

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2004 et celui de 2005 (en millions de francs) :

| | |
|---|--------|
| ⇒ Centre intercommunal de glace de Malley | -0,100 |
| ⇒ Congrès Sportaccord | -0,200 |
| ⇒ Relais de la flamme olympique | -0,200 |
| ⇒ Mamans de jour | +0,140 |
| ⇒ Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL) | +0,190 |
| ⇒ Aide à la famille | -0,362 |
| ⇒ Cadeaux aux nonagénaires | -0,134 |
| ⇒ ALSMAD | -0,333 |
| ⇒ Centre social protestant | +0,300 |
| ⇒ Fondation Mère Sofia | +0,106 |
| ⇒ Allocation au logement | +0,540 |
| ⇒ Aide sociale lausannoise complémentaire | -0,260 |
| ⇒ Prise en charge de personnes handicapées | +0,108 |
| ⇒ Participation à la taxe d'abonnement au teleréseau des clients de condition modeste | -0,273 |

38 Attributions aux réserves

-0,2 mio ou -2,8%

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Fonds de péréquation des PFO | 12 400 | 18 000 | -5 600 | -31.1 |
| Fonds de régularisation des loyers | 1 000 | 1 000 | 0 | 0.0 |
| Fonds de péréquation de la STEP | 0 | 271 800 | -271 800 | |
| Fonds du Service des eaux | 1 548 800 | 1 548 800 | 0 | 0.0 |
| Fonds des SI | 4 517 000 | 4 416 400 | 100 600 | 2.3 |
| Total | 6 079 200 | 6 256 000 | -176 800 | -2.8 |

39 Imputations internes

-0,2 mio ou -0,1%

Ces chapitres n'appellent pas de commentaires particuliers.

4 REVENUS**40 Impôts**

-3,0 mios ou -0,8%

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|---|--------------------|--------------------|-------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Impôts sur le revenu et la fortune | 267 000 000 | 265 000 000 | 2 000 000 | 0.8 |
| Impôts sur le bénéfice et le capital | 65 000 000 | 65 000 000 | 0 | 0.0 |
| Impôts fonciers | 29 000 000 | 29 000 000 | 0 | 0.0 |
| Droits de mutations | 7 000 000 | 8 500 000 | -1 500 000 | -17.6 |
| Impôts sur les successions et les donations | 19 000 000 | 22 000 000 | -3 000 000 | -13.6 |
| Impôts sur la propriété et sur la dépense | 5 250 000 | 5 750 000 | -500 000 | -8.7 |
| Total | 392 250 000 | 395 250 000 | -3 000 000 | -0.8 |

Impôts sur le revenu et la fortune

L'exercice 2004 duquel nous ne disposons pas encore des résultats, correspondra au deuxième exercice de la taxation annuelle postnumerando (TAP). Ce système introduit la simultanéité de la période de calcul et de la période de taxation. Autrement dit, la taxation d'une année donnée a désormais comme objet les revenus acquis au cours de cette même année. Le système de paiement par acomptes demeure : ces derniers sont encore calculés, pour l'ensemble du Canton, sur la base de l'impôt payé en 2002 majoré de 8% en 2003 et de 2% en 2004.

L'impôt sur la fortune est perçu selon les mêmes modalités.

Les prévisions retenues tiennent compte de la diminution du coefficient communal d'impôts de 22 points de la « bascule EtaCom » entrée en vigueur en 2004 ; elles intègrent également une augmentation de 8% des recettes d'impôt par rapport aux résultats des comptes 2003, augmentation confirmée par l'analyse du résultat des taxations (déclaration d'impôts 2003) connues à ce jour.

Impôts sur le bénéfice et le capital

La prévision de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est fondée sur les derniers résultats des comptes connus, ainsi que sur l'examen des performances annuelles des principaux secteurs économiques réunissant les quelque 280 sociétés lausannoises à l'origine des 70% du produit de l'impôt sur le bénéfice. Assurances, banques, gestion financière et télécommunications représentent près d'un quart dudit impôt.

Ici également, les prévisions retenues tiennent compte de la diminution du coefficient communal d'impôts de 22 points, suite à la « bascule EtaCom ».

Impôts sur les successions et donations

L'estimation des recettes de l'impôt sur les successions et les donations tient compte de la modification de l'imposition des héritiers en ligne directe des conjoints survivants, acceptée par le peuple vaudois le 16 mai 2004.

41 Patentes, concessions -0,1 mio ou -5,0%

La diminution des émoluments relatifs aux lotos, aux tombolas et aux roues (Police du commerce) explique le recul en question.

42 Revenus des biens -9,2 mios ou -12,9%

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Intérêts, prêts et participations | 3 662 600 | 3 719 800 | -57 200 | -1.5 |
| Revenu des immeubles du patrimoine financier | 29 240 000 | 28 475 000 | 765 000 | 2.7 |
| Revenu des biens du patrimoine administratif | 28 633 600 | 28 162 800 | 470 800 | 1.7 |
| Autres revenus | <u>557 600</u> | <u>10 911 000</u> | <u>-10 353 400</u> | <u>-94.9</u> |
| Total | <u>62 093 800</u> | <u>71 268 600</u> | <u>-9 174 800</u> | <u>-12.9</u> |

Dans ce chapitre, on peut mettre en exergue le produit des immeubles du patrimoine financier (+Fr. 0,55 million), les recettes du Service des routes et de la mobilité (+Fr. 0,6 million – stationnement), ainsi que les ventes de bois, en régression de Fr. 0,25 million.

Aucun prélèvement n'a lieu en 2005 sur le Fonds pour l'égalisation du résultat de l'électricité, contrairement à 2004, d'où la diminution enregistrée sous le poste « Autres revenus ».

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+16,7 mios ou +2,8%**

| | Budget | Budget | Ecart (+/-) | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|------------|
| | 2005 | 2004 | fr. | % |
| | fr. | fr. | | |
| Taxes, redevances et prestations de services | 97 988 200 | 92 142 600 | 5 845 600 | 6.3 |
| Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI) | 63 998 400 | 62 747 800 | 1 250 600 | 2.0 |
| Frais facturés à des tiers, remboursements | 12 628 100 | 12 024 300 | 603 800 | 5.0 |
| Amendes | 18 500 000 | 16 000 000 | 2 500 000 | 15.6 |
| Autres contributions | 24 375 900 | 20 218 400 | 4 157 500 | 20.6 |
| Sous-total | 217 490 600 | 203 133 100 | 14 357 500 | 7.1 |
| Ventes d'énergie des SI | 397 870 000 | 395 533 000 | 2 337 000 | 0.6 |
| Total | 615 360 600 | 598 666 100 | 16 694 500 | 2.8 |

Le produit des ventes des Services industriels est en légère hausse par rapport au budget précédent de 0,6% en raison d'une augmentation des ventes de gaz (+Fr. 12 millions, augmentation des tarifs et des quantités vendues) ainsi que celles du chauffage à distance (+Fr. 0,6 million), malgré une baisse des tarifs d'électricité (Fr. 9,8 millions).

Cette rubrique enregistre par ailleurs les écarts suivants (en millions de francs):

| | |
|---|---------|
| 434 Prestations facturées par le Service de secours et d'incendie | + 0,846 |
| 434 Taxes et prestations du Service d'assainissement | + 1,436 |
| 434 Taxes et prestations d'eauservice | + 0,400 |
| 434 Accueil en milieu scolaire | + 0,395 |
| 434 Centres de vie infantine | + 0,303 |
| 434 Prestations du Service du multimédia | + 0,500 |
| 434 Autres prestations des Services industriels | + 1,021 |
| 435 Ventes d'eau | + 0,700 |
| 435 Ventes d'énergie et de matières recyclables au Service d'assainissement | + 0,600 |
| 436 Indemnités et facturation de l'assurance accident non professionnelle par le Service du personnel | + 0,357 |
| 437 Amendes | + 2,500 |
| 439 Réduction des dépenses et recettes nouvelles dues à des mesures décidées en cours d'exercice (anticipation des recettes résultant des nouvelles mesures relatives à la gestion et au contrôle du stationnement (Préavis N° 2004/32) | + 2,500 |
| 439 Encaissements des amendes de stationnement sur fonds privés | + 0,578 |
| 439 Service du multimédia – recettes Internet | + 0,548 |

44 Part à des recettes sans affectation**+0,5 mio ou +20,0%**

Le Service des impôts prévoit une hausse de la part à l'impôt sur les gains immobiliers de Fr. 0,5 million, compte tenu de la modification du barème dès le 01.01.2005.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+4,0 mio ou +7,0%**

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Total | 61 456 500 | 57 458 500 | 3 998 000 | 7.0 |
| Fonds de péréquation intercommunal | 9 588 000 | 3 302 000 | 6 286 000 | 190.4 |
| Participation de l'ECA aux frais de la section "secours et incendie" | 6 618 000 | 9 536 000 | -2 918 000 | -30.6 |
| Autres participations aux frais de la section "secours et incendie" | 382 000 | 764 000 | -382 000 | -50.0 |
| Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire | 1 968 200 | 1 800 000 | 168 200 | 9.3 |
| Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation | 19 724 600 | 20 072 200 | -347 600 | -1.7 |
| Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP) | 4 360 500 | 4 316 200 | 44 300 | 1.0 |
| Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR | 6 461 300 | 6 461 300 | 0 | 0.0 |
| Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP) | 10 235 600 | 9 849 300 | 386 300 | 3.9 |
| Autres dédommagements | 2 118 300 | 1 357 500 | 760 800 | 56.0 |

Compte tenu des derniers développements dans le domaine de la péréquation intercommunale, la Municipalité s'attend à percevoir une participation de quelque Fr. 9,6 millions.

Ainsi que relevé également en préambule, le désengagement du Canton dans le secteur «secours et incendie» entraîne une diminution de recettes de l'ordre de Fr. 3,3 millions.

Au Groupe sanitaire, la participation de l'Etat est en hausse de Fr. 0,17 million suite à l'augmentation de l'excédent de charges.

A l'Office régional de placement, l'accroissement général des charges entraîne également une participation accrue de la Confédération (+Fr. 0,4 million).

Enfin, sous le poste «Autres dédommagements», l'on peut mettre en exergue, au Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, une recette nouvelle de quelque Fr. 1,2 million attendue de l'Etat pour couvrir la moitié des charges pour l'hébergement d'urgence hivernal (Vallée de la Jeunesse), ainsi que l'entier des frais pour l'hébergement des requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière (Ancien-Stand). Cette recette supplémentaire est partiellement compensée par des diminutions de participations au Corps de police (Centre de formation), à la Protection civile ainsi qu'à «Environnement et hygiène».

48 Prélèvements sur les réserves**+2,4 mios ou +881,6%**

| | Budget 2005 | Budget 2004 | Ecart (+/-) | |
|------------------------------------|------------------|----------------|------------------|--------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| | 2 677 800 | 272 800 | 2 405 000 | 881.6 |
| Fonds de régularisation des loyers | 1 000 | 1 000 | 0 | 0.0 |
| Fonds de péréquation de la STEP | 376 800 | 271 800 | 105 000 | 38.6 |
| Fonds des SI | 2 300 000 | 0 | 2 300 000 | |

L'adaptation de la taxe d'épuration ne suffisant pas à compenser l'augmentation des charges liées à l'épuration des eaux (eau, énergie, produits chimiques), un recours accru au Fonds de péréquation de la STEP est nécessaire. Rappelons que ledit Fonds est en voie d'épuisement.

Aux Services industriels, un prélèvement de Fr. 2,3 millions a été prévu sur le Fonds de péréquation du chauffage à distance pour compenser la hausse du prix du gaz, afin de maintenir les prix de vente.

5. Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2005 et 2006, portant sur les crédits déjà votés (A I).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2005 et 2006, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2005, lesquels sont classés par ordre de priorité (A II).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2006.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2005:

| (en millions de francs) | Dépenses présumées | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------|--------------|
| | Sur crédits votés au 31.08.2004 | Sur crédits à voter | Total |
| Administration générale et finances | 0.5 | 2.3 | 2.8 |
| Sécurité publique | 4.1 | 1.0 | 5.1 |
| Culture, sports, patrimoine | 8.8 | 17.3 | 26.1 |
| Travaux | 20.5 | 22.1 | 42.6 |
| Enfance, jeunesse et éducation | 9.9 | 5.0 | 14.9 |
| Sécurité sociale et environnement | 1.3 | 0.5 | 1.8 |
| Services industriels | 13.8 | 17.9 | 31.7 |
| Total du patrimoine administratif | 58.9 | 66.1 | 125.0 |
| Patrimoine financier | 2.5 | 0.0 | 2.5 |
| Total général | 61.4 | 66.1 | 127.5 |

Les principales dépenses prévues pour 2005 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

| | |
|---|--------|
| Ensemble des crédits cadres (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité) | 27'940 |
| Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police | 3'000 |
| Sévelin 36 – Théâtre des Roseaux (Les docks), nouvelle salle de concert | 2'000 |
| Rue Neuve 6 / Pré-du-Marché 5 – Réfection de l'immeuble | 2'000 |
| Achat d'une parcelle et construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon | 13'000 |
| Réaménagement de la rue Centrale | 2'200 |
| Dérivation de la Louve (Tunnel Sébeillon–La Sallaz) | 4'500 |
| Dérivation des eaux claires de la Louve et installation de dégrillage au Capelard | 3'000 |
| Station de pompage de Haut-Vallon (eauservice) | 3'000 |
| m2 – Restructuration de l'espace urbain | 2'000 |
| Nouveau centre logistique de Malley (y compris centre sportif) | 4'000 |
| Construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin | 6'000 |
| Collège de Chailly – Réfection de la salle de gymnastique et assainissement du bâtiment | 2'000 |

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2005 sont évaluées à Fr. 5,5 millions et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 124,4 millions compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2005

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

| Détermination de l'autofinancement | Doit | Avoir |
|---|-------------------------|--------------|
| | (En millions de francs) | |
| Excédent des charges de fonctionnement | 42.6 | |
| Amortissements | | 107.1 |
| Attributions aux réserves | | 6.1 |
| Prélèvements sur les réserves | <u>2.7</u> | |
| | 45.3 | <u>113.2</u> |
| Autofinancement | <u>67.9</u> | |
| | <u>113.2</u> | <u>113.2</u> |
| | | |
| Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation) | Doit | Avoir |
| | (En millions de francs) | |
| Dépenses brutes d'investissements | 125.0 | |
| Autorisations d'achats | 4.9 | |
| Subventions et recettes sur investissements | | 5.5 |
| | <u>129.9</u> | <u>5.5</u> |
| Investissements nets | | <u>124.4</u> |
| | <u>129.9</u> | <u>129.9</u> |
| | | |
| Financement | Mios de francs | % |
| Investissements nets | 124.4 | 100.0 |
| ./. Autofinancement | <u>67.9</u> | <u>54.6</u> |
| Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux | <u>56.5</u> | <u>45.4</u> |

L'insuffisance d'autofinancement de Fr. 56,5 millions (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à Fr. 2,5 millions.

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2004/41 de la Municipalité, du 30 septembre 2004 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2005 comme il suit :

| | |
|-----------------------------|------------------------------|
| Charges | Fr. 1 397 379 100 |
| Revenus | Fr. 1 354 783 900 |
| Excédent des charges | <u>Fr. 42 595 200</u> |

- de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2005 ;
- de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Annexes : A. Compte de fonctionnement par direction
B. Compte de fonctionnement par nature
C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2005
Brochure du projet de budget de l'exercice 2005
Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

| | BUDGET DE 2005 | | BUDGET DE 2004 | | COMPTES DE 2003 | |
|-----------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| | CHARGES | REVENUS | CHARGES | REVENUS | CHARGES | REVENUS |
| FINANCES | 232'287'300 | 483'436'100 | 232'695'300 | 475'663'600 | 328'517'601.79 | 501'558'248.68 |
| SECURITE PUBLIQUE | 118'539'900 | 61'678'400 | 136'804'400 | 75'882'800 | 136'477'909.66 | 73'963'343.49 |
| CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE | 122'323'800 | 52'666'600 | 121'700'800 | 52'322'000 | 123'884'578.52 | 53'358'793.13 |
| TRAVAUX | 184'764'000 | 137'435'200 | 166'913'400 | 121'796'800 | 162'824'774.21 | 118'514'219.27 |
| ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION | 146'420'200 | 34'210'800 | 138'582'000 | 31'771'300 | 136'231'750.51 | 35'545'111.17 |
| SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT | 109'505'900 | 29'957'400 | 107'743'700 | 28'186'500 | 105'745'218.12 | 26'936'912.04 |
| SERVICES INDUSTRIELS | 483'538'000 | 555'399'400 | 485'553'000 | 558'701'000 | 492'628'394.14 | 562'643'590.78 |
| TOTAUX | 1'397'379'100 | 1'354'783'900 | 1'389'992'600 | 1'344'324'000 | 1'486'310'226.95 | 1'372'520'218.56 |
| EXCEDENT DES CHARGES | | 42'595'200 | | 45'668'600 | | 113'790'008.39 |
| | 1'397'379'100 | 1'397'379'100 | 1'389'992'600 | 1'389'992'600 | 1'486'310'226.95 | 1'486'310'226.95 |

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

| Comptes 2003 | Budget 2004 | Nature | Budget 2005 | Ecart au budget précédent | % |
|-------------------------|-----------------------|---|----------------------|---------------------------|-------------|
| Fr. | Fr. | | Fr. | Fr. | |
| 1'486'310'226.95 | 1'389'992'600 | 3 CHARGES | 1'397'379'100 | 7'386'500 | 0.5 |
| 436'708'623.80 | 425'743'800.00 | 30 CHARGES DE PERSONNEL | 436'298'600 | 10'554'800 | 2.5 |
| 682'649.00 | 530'500 | Rétribution des autorités | 504'100 | -26'400 | -5.0 |
| 359'154'683.84 | 364'029'700 | Traitements | 365'944'300 | 1'914'600 | 0.5 |
| 176'844.20 | 77'000 | Traitements du personnel enseignant | 38'000 | -39'000 | -50.6 |
| 22'364'927.23 | 22'902'500 | Cotisations aux assurances sociales | 22'314'900 | -587'600 | -2.6 |
| 44'680'327.75 | 46'219'100 | Cotisations à la caisse de pensions | 49'227'100 | 3'008'000 | 6.5 |
| 6'623'151.15 | 7'068'100 | Assurance-accidents | 7'921'000 | 852'900 | 12.1 |
| 1'863'143.61 | 1'872'400 | Prestations à des retraités | 1'753'300 | -119'100 | -6.4 |
| 0.00 | -18'500'000 | Economie de personnel | -13'000'000 | 5'500'000 | -29.7 |
| 1'162'897.02 | 1'544'500 | Autres charges de personnel | 1'595'900 | 51'400 | 3.3 |
| 386'907'210.16 | 379'260'100.00 | 31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES | 383'718'300 | 4'458'200 | 1.2 |
| 3'211'558.86 | 3'077'900 | Imprimés et fournitures de bureau | 3'049'100 | -28'800 | -0.9 |
| 9'610'875.51 | 8'731'800 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | 8'729'300 | -2'500 | 0.0 |
| 236'972'910.08 | 227'789'000 | Eau, énergie et chauffage | 224'678'900 | -3'110'100 | -1.4 |
| 15'199'470.19 | 15'081'000 | Marchandises | 15'372'600 | 291'600 | 1.9 |
| 15'898'417.13 | 14'431'200 | Entretien des biens immobiliers | 15'024'900 | 593'700 | 4.1 |
| 12'242'692.27 | 11'410'300 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | 11'097'200 | -313'100 | -2.7 |
| 14'552'630.35 | 14'931'800 | Loyers et redevances d'utilisation | 16'601'400 | 1'669'600 | 11.2 |
| 2'341'935.93 | 2'481'700 | Déplacements, débours, dédommagements | 2'375'100 | -106'600 | -4.3 |
| 54'486'817.41 | 59'516'500 | Autres prestations de tiers | 62'664'300 | 3'147'800 | 5.3 |
| 22'389'902.43 | 21'808'900 | Impôts, taxes et frais divers | 24'125'500 | 2'316'600 | 10.6 |
| 80'639'544.74 | 81'674'000.00 | 32 INTERETS DIVERS | 79'646'000 | -2'028'000 | -2.5 |
| 80'497'047.59 | 81'400'000 | Intérêts des dettes | 79'400'000 | -2'000'000 | -2.5 |
| 142'497.15 | 274'000 | Autres intérêts passifs | 246'000 | -28'000 | -10.2 |

ANNEXE B

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

| Comptes 2003 | Budget 2004 | Nature | Budget 2005 | | Ecart au budget précédent | |
|-----------------------|-----------------------|--|--------------------|---|---------------------------|-------------|
| | | | Fr. | % | Fr. | % |
| 108'632'828.13 | 114'068'300.00 | 33 AMORTISSEMENTS | 113'857'800 | | -210'500 | -0.2 |
| 8'545'680.88 | 6'650'100 | 330 Pertes, défalcons, moins-values | 6'726'700 | | 76'600 | 1.2 |
| 100'087'147.25 | 107'418'200 | 331 Amortissements du patrimoine administratif | 107'131'100 | | -287'100 | -0.3 |
| 174'350'399.10 | 93'753'400.00 | 35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES | 89'024'500 | | -4'728'900 | -5.0 |
| 174'001'899.00 | 93'389'400 | 351 Participation à des charges cantonales | 88'651'500 | | -4'737'900 | -5.1 |
| 348'500.10 | 364'000 | 352 Participation à des charges de communes | 373'000 | | 9'000 | 2.5 |
| 74'288'541.45 | 74'626'500.00 | 36 SUBVENTIONS ACCORDEES | 74'326'600 | | -299'900 | -0.4 |
| 68'545'211.92 | 69'680'500 | 365 Subventions à des institutions | 69'805'500 | | 125'000 | 0.2 |
| 5'743'329.53 | 4'946'000 | 366 Aides individuelles | 4'521'100 | | -424'900 | -8.6 |
| 5'457'900.00 | 6'256'000.00 | 38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES | 6'079'200 | | -176'800 | -2.8 |
| 5'457'900.00 | 6'256'000 | 380 Attributions aux réserves | 6'079'200 | | -176'800 | -2.8 |
| 219'325'179.57 | 214'610'500.00 | 39 IMPUTATIONS INTERNES | 214'428'100 | | -182'400 | -0.1 |
| 219'325'179.57 | 214'610'500 | 390 Imputations internes | 214'428'100 | | -182'400 | -0.1 |

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

| Comptes 2003 | Budget 2004 | | Nature | Budget 2005 | | Ecart au budget précédent | |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|---|----------------------|-------------------|---------------------------|---|
| | Fr. | Fr. | | Fr. | Fr. | Fr. | % |
| 1'372'520'218.56 | 1'344'324'000 | 1'354'783'900 | 4 REVENUS | 1'354'783'900 | 10'459'900 | 0.8 | |
| 422'798'785.80 | 395'250'000.00 | 392'250'000 | 40 IMPOTS | 392'250'000 | -3'000'000 | -0.8 | |
| 302'775'906.95 | 265'000'000 | 267'000'000 | 400 Impôts sur le revenu et la fortune | 267'000'000 | 2'000'000 | 0.8 | |
| 70'154'976.60 | 65'000'000 | 65'000'000 | 401 Impôts sur le bénéfice et le capital | 65'000'000 | 0 | 0.0 | |
| 28'475'342.45 | 29'000'000 | 29'000'000 | 402 Impôts fonciers | 29'000'000 | 0 | 0.0 | |
| 5'560'860.65 | 8'500'000 | 7'000'000 | 404 Droits de mutation | 7'000'000 | -1'500'000 | -17.6 | |
| 10'343'038.20 | 22'000'000 | 19'000'000 | 405 Impôts sur les successions et donations | 19'000'000 | -3'000'000 | -13.6 | |
| 5'488'660.95 | 5'750'000 | 5'250'000 | 406 Impôts sur la propriété et sur la dépense | 5'250'000 | -500'000 | -8.7 | |
| 1'718'900.55 | 2'023'000.00 | 1'921'000 | 41 PATENTES, CONCESSIONS | 1'921'000 | -102'000 | -5.0 | |
| 1'718'900.55 | 2'023'000 | 1'921'000 | 410 Patentes, concessions | 1'921'000 | -102'000 | -5.0 | |
| 76'991'181.95 | 71'268'600.00 | 62'093'800 | 42 REVENUS DES BIENS | 62'093'800 | -9'174'800 | -12.9 | |
| 1'111'510.97 | 2'510'000 | 2'510'000 | 421 Intérêts moratoires et divers | 2'510'000 | 0 | 0.0 | |
| 42'458.16 | 50'000 | 30'000 | 422 Revenus des capitaux du patrimoine financier | 30'000 | -20'000 | -40.0 | |
| 27'945'575.59 | 28'475'000 | 29'240'000 | 423 Revenus des immeubles du patrimoine financier | 29'240'000 | 765'000 | 2.7 | |
| 22'170'094.05 | 10'911'000 | 557'600 | 424 Plus-values, produits exceptionnels | 557'600 | -10'353'400 | -94.9 | |
| 1'087'215.90 | 1'159'800 | 1'122'600 | 425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif | 1'122'600 | -37'200 | -3.2 | |
| 24'634'327.28 | 28'162'800 | 28'633'600 | 427 Revenus des biens du patrimoine administratif | 28'633'600 | 470'800 | 1.7 | |
| 585'719'586.08 | 598'666'100.00 | 615'360'600 | 43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES | 615'360'600 | 16'694'500 | 2.8 | |
| 3'052'845.15 | 2'627'400 | 3'049'800 | 431 Emoluments administratifs | 3'049'800 | 422'400 | 16.1 | |
| 92'430'301.43 | 92'142'600 | 97'988'200 | 434 Redevances et prestations facturées | 97'988'200 | 5'845'600 | 6.3 | |
| 449'401'859.55 | 458'280'800 | 461'868'400 | 435 Ventes | 461'868'400 | 3'587'600 | 0.8 | |
| 13'334'997.17 | 12'024'300 | 12'628'100 | 436 Dédommagements de tiers | 12'628'100 | 603'800 | 5.0 | |
| 15'136'204.43 | 16'000'000 | 18'500'000 | 437 Amendes | 18'500'000 | 2'500'000 | 15.6 | |
| 3'939'572.33 | 6'815'000 | 6'570'000 | 438 Prestations facturées aux crédits d'investissements | 6'570'000 | -245'000 | -3.6 | |
| 8'423'806.02 | 10'776'000 | 14'756'100 | 439 Autres recettes | 14'756'100 | 3'980'100 | 36.9 | |

ANNEXE B

COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

| Comptes 2003 | Budget 2004 | | Nature | Budget 2005 | | Ecart au budget précédent | |
|----------------|----------------|-----|--|-------------|------------|---------------------------|---|
| | Fr. | Fr. | | Fr. | Fr. | Fr. | % |
| 3'566'171.65 | 2'500'000.00 | 44 | PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION | 3'000'000 | 500'000 | 20.0 | |
| 3'566'171.65 | 2'500'000 | 441 | Part à des recettes cantonales | 3'000'000 | 500'000 | 20.0 | |
| 59'065'419.99 | 57'458'500.00 | 45 | DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES | 61'456'500 | 3'998'000 | 7.0 | |
| 12'747'774.97 | 12'637'400 | 450 | Participation de la Confédération aux charges | 12'701'000 | 63'600 | 0.5 | |
| 41'418'207.17 | 38'989'700 | 451 | Participation du Canton aux charges | 42'984'500 | 3'994'800 | 10.2 | |
| 4'899'437.85 | 5'831'400 | 452 | Participation de communes aux charges | 5'771'000 | -60'400 | -1.0 | |
| 2'752'221.50 | 2'274'500.00 | 46 | SUBVENTIONS ACQUISES | 1'596'100 | -678'400 | -29.8 | |
| 894'894.95 | 412'000 | 460 | Subventions de la Confédération | 406'500 | -5'500 | -1.3 | |
| 1'814'903.55 | 1'862'500 | 461 | Subventions du Canton | 1'189'600 | -672'900 | -36.1 | |
| 42'423.00 | 0 | 469 | Autres subventions | 0 | 0 | | |
| 582'771.47 | 272'800.00 | 48 | PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES | 2'677'800 | 2'405'000 | 881.6 | |
| 582'771.47 | 272'800 | 480 | Prélèvements sur les réserves | 2'677'800 | 2'405'000 | 881.6 | |
| 219'325'179.57 | 214'610'500.00 | 49 | IMPUTATIONS INTERNES | 214'428'100 | -182'400 | -0.1 | |
| 219'325'179.57 | 214'610'500 | 490 | Imputations internes | 214'428'100 | -182'400 | -0.1 | |
| 113'790'008.39 | 45'668'600 | | EXCEDENT DE CHARGES | 42'595'200 | -3'073'400 | -6.7 | |

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

| En millions de francs | Comptes | Comptes | Comptes | Comptes | Comptes | Comptes | Comptes | Budget |
|---|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1 9 8 0 | 1 9 9 0 | 1 9 9 5 | 2 0 0 0 | 2 0 0 2 | 2 0 0 3 | 2 0 0 4 | 2 0 0 5 |
| CHARGES | 482.8 | 862.4 | 1'040.6 | 1'131.7 | 1'221.4 | 1'267.0 | 1'175.4 | 1'182.9 |
| Charges de personnel | 173.7 | 291.0 | 365.8 | 385.5 | 422.1 | 436.7 | 425.7 | 436.3 |
| Biens, services et marchandises | 131.4 | 259.0 | 300.7 | 327.4 | 384.4 | 386.9 | 379.3 | 383.7 |
| Intérêts passifs | 37.0 | 44.6 | 87.2 | 92.3 | 81.6 | 80.6 | 81.7 | 79.6 |
| Amortissements | 71.1 | 112.0 | 98.0 | 109.7 | 99.1 | 108.6 | 114.1 | 113.9 |
| Dédommagements à des collectivités publiques | 37.4 | 76.1 | 114.5 | 136.6 | 159.9 | 174.4 | 93.7 | 89.0 |
| Subventions accordées | 26.3 | 70.0 | 61.2 | 65.4 | 69.8 | 74.3 | 74.6 | 74.3 |
| Attributions aux réserves | 5.9 | 9.7 | 13.2 | 14.8 | 4.5 | 5.5 | 6.3 | 6.1 |
| REVENUS | 485.5 | 830.1 | 980.8 | 1'089.7 | 1'151.4 | 1'153.2 | 1'129.7 | 1'140.3 |
| Impôts | 226.4 | 360.9 | 402.7 | 426.9 | 439.3 | 422.8 | 395.2 | 392.2 |
| Patentes, concessions | 2.0 | 2.8 | 3.1 | 3.2 | 3.5 | 1.7 | 2.0 | 1.9 |
| Revenus des biens | 31.6 | 39.5 | 49.5 | 58.5 | 55.2 | 77.0 | 71.3 | 62.1 |
| Contributions diverses | 198.3 | 322.8 | 471.2 | 511.4 | 574.4 | 585.7 | 598.7 | 615.4 |
| Part à des recettes sans affectation | 4.0 | 9.6 | 5.1 | 3.4 | 4.2 | 3.6 | 2.5 | 3.0 |
| Dédommagements de collectivités publiques | 16.1 | 32.0 | 24.8 | 44.4 | 56.5 | 59.1 | 57.4 | 61.4 |
| Subventions acquises | 6.9 | 1.5 | 15.2 | 4.2 | 2.0 | 2.7 | 2.3 | 1.6 |
| Prélèvements aux réserves | 0.2 | 61.0 | 9.2 | 37.7 | 16.3 | 0.6 | 0.3 | 2.7 |
| EXCEDENT DE CHARGES | -2.7 | 32.3 | 59.8 | 42.0 | 70.0 | 113.8 | 45.7 | 42.6 |
| AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT | 95.9 | 23.9 | 36.7 | 37.0 | 8.7 | -37.9 | 57.3 | 67.9 |

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président: – Je vous prie de bien vouloir lire votre rapport.

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Volontiers, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Généralités

Le budget de la Commune de Lausanne pour 2005 présente un excédent de charges de Fr. 42,6 millions. Les charges prévues sont de Fr. 1'397'379'100.– et les revenus de Fr. 1'354'783'900.–.

L'excédent de charges de Fr. 42,6 millions est inférieur de Fr. 1 million à celui prévu au budget 2004. Il est nettement inférieur à celui, catastrophique, des comptes 2003 et se situe à peu près au niveau des déficits enregistrés entre 1998 et 2000.

Incertitudes

Le budget 2005 se caractérise d'une part par un degré d'incertitude peut-être plus élevé que d'autres budgets. Il porte également les marques des efforts d'économie engagés par la Municipalité, tout en maintenant un certain nombre de priorités.

Les incertitudes liées aux *charges* tiennent d'abord au montant des reports de charges du Canton sur les Communes, et tout particulièrement de la facture sociale. Au moment de la rédaction de ce rapport, il est probable que celle-ci s'alourdisse en 2005 d'environ Fr. 3 millions par rapport au budget.

Par ailleurs, la Municipalité a estimé que les effets pour 2005 de la démarche Prestations 2004, dont on sait d'ores et déjà qu'ils permettront des économies d'environ Fr. 6 millions, devraient être proches des Fr. 9,5 millions. Cette estimation se fonde certes sur les premiers résultats tangibles de la démarche, mais ceux-ci ont sans doute été obtenus dans des services «faciles», offrant une bonne marge de manœuvre. Il n'est pas certain que les résultats soient identiques pour les services restants.

Il n'est donc pas exclu que les comptes 2005 fassent apparaître des charges alourdies d'au moins Fr. 3 millions.

En ce qui concerne les *revenus* il est difficile d'établir si la réévaluation des prévisions effectuées en octobre 2004 par le Canton peut être appliquée à Lausanne.

La nouvelle estimation cantonale de l'accroissement des recettes fiscales cantonales entre les comptes 2003 et le budget 2005 est de:

- +14,43% sur le revenu des personnes physiques;
- +5,71% sur la fortune des personnes physiques;
- +7,93% sur le bénéfice des personnes morales;
- +10,9% sur le capital des personnes morales.

La Municipalité, en juin de cette année, a pour sa part estimé ainsi l'accroissement de ses recettes:

- +10,46%: revenu des personnes physiques;
- +15,75%: fortune des personnes physiques;
- +18,47%: bénéfice des personnes morales;
- +13,19%: capital des personnes morales,

soit des taux supérieurs à ceux du Canton, sauf pour le revenu des personnes physiques. Ce dernier impôt étant celui dont le rapport est le plus élevé (il représentait en 2003 les 62,2% du revenu des impôts lausannois), une application stricte des taux cantonaux ne changerait pas beaucoup au résultat (accroissement de recettes de Fr. 750'000.– environ).

Cependant, les annonces de résultats par les entreprises et en particulier pour le secteur financier, fort représenté à Lausanne, laissent penser que les estimations municipales pour les personnes morales pourraient être plus proches de la réalité que celles du Canton. En maintenant les taux choisis pour l'impôt sur le bénéfice et le capital et en appliquant les taux cantonaux pour le revenu et la fortune, les revenus fiscaux 2005 seraient supérieurs de plus de Fr. 5 millions à ceux prévus dans le budget.

En ce qui concerne la nouvelle péréquation intercommunale, les informations transmises à la Commission des finances depuis que cette réforme est en route ne permettent pas de dire avec précision quels seront ses effets. Le résultat net de Fr. 9,6 millions budgété par la Municipalité, fondé sur l'ancienne péréquation, dans laquelle Lausanne bénéficiera de la recalculation de la classification des Communes, est acquis. Pour que ce résultat s'améliore, il faudrait que les Communes vaudoises acceptent de tenir compte des charges de Ville centre, assurées par la seule Commune de Lausanne (pour mémoire, les quatre grandes institutions culturelles, Ballet Bèjart, Opéra, Orchestre de Chambre et Théâtre de Vidy, dont tout le canton profite, reçoivent plus de Fr. 20 millions de subventions de la Ville). Des décennies de cécité cantonale, fameusement résumées par la formule «Lausanne est une commune comme les autres parmi les 382 communes du canton», laissent évidemment des traces et il semble bien que des réflexes pavloviens du genre «si Lausanne y gagne, on est contre» n'aient pas encore disparu des esprits dans le cadre des négociations en cours.

Avec des effets possibles moins importants, il n'est pas exclu que les revenus liés aux infractions susceptibles d'amendes soient plus hauts que prévus. En effet, depuis le mois d'octobre de cette année, les stationnements interdits sur le domaine privé sont traités par la Commission de police et non plus par la Justice de paix. Cette nouvelle organisation s'accompagne d'un changement de pratique en ce qui concerne le montant de l'amende. Jusqu'alors, il était partagé entre l'Etat et le propriétaire du terrain concerné. Aujourd'hui, l'entier du montant de l'amende revient à la Commune. Il est difficile de savoir si cette nouvelle manière de faire va dissuader les propriétaires et diminuer le nombre de dénonciations ou s'il n'en sera rien. Le montant possible pour ces amendes étant désormais nettement plus élevé, il n'est donc pas exclu que les revenus réels de la Commission de police soient supérieurs à ceux qui figurent au budget.

Vous constatez beaucoup d'incertitudes sur ces revenus, et comme le disait un membre libéral éminent de la Commission des finances: «La seule chose dont on peut être sûr à propos de ces chiffres, c'est qu'ils sont faux!»

L'établissement d'un budget implique un certain degré d'incertitude. Il semble, au vu des informations fournies à la Commission des finances, que ce degré d'incertitude est sensiblement plus élevé pour le budget 2005 que d'habitude. Cela alors même que les décisions prises par le Conseil communal (sur proposition de la Municipalité) dans le cadre du budget 2004 effectuent une pression non négligeable sur les charges, en particulier sur les charges de personnel, et que le passage en revue des prestations communales, dont les retombées sur les Lausannois restent à identifier, n'est pas encore terminé.

La réponse traditionnelle à cette situation est un certain pessimisme: les revenus pourraient être plus bas que prévu et les charges plus importantes. C'est ce qu'a fait la Municipalité pour ce budget. Seuls les résultats des comptes 2005 qui seront disponibles au printemps 2006 diront si elle est tombée juste. En tous les cas, la Commission des finances n'a pas jugé bon de modifier ce budget, signe d'une certaine confiance dans les prévisions effectuées.

L'évolution des charges et des revenus, en fonction des éléments indiqués ci-dessus, pourrait améliorer, un peu, voire nettement la situation ou l'empirer. En tous les cas, l'équilibre ne sera sans doute pas atteint lors de l'exercice 2005.

Priorités

Un budget exprime la manière dont une Autorité publique voit son avenir et fixe ses priorités politiques. On peut dire que le budget 2005 de la Ville de Lausanne est placé sous le signe des économies.

Il est cependant évident que faire des économies ne constitue pas une politique, sinon négativement, en creux. On ne décide pas de ce que l'on veut faire; on décide de ce que l'on ne veut plus faire...

La répartition des tâches communales par fonctions ne rend pas un tableau strictement exact de la situation: elle se fonde sur des charges nettes et, par exemple, les charges d'assainissement – qui doivent, de par la loi, être équilibrées par des revenus – n'y figurent pas. Elle permet cependant de saisir d'une manière générale où va l'argent du contribuable. Les Fr. 540,5 millions de charges municipales directement attribuables à un secteur de prestations sont répartis comme suit dans le budget 2005:

| | |
|--|-------|
| Prévoyance sociale | 23,1% |
| Culture et loisirs | 19,8% |
| Trafic | 18,0% |
| Sécurité publique | 15,2% |
| Administration générale | 10,7% |
| Enseignement et formation | 10,2% |
| Santé | 1,9% |
| Protection et aménagement de l'environnement | 1,1% |

L'ordre de priorités du budget 2005 est le même que celui du budget 2004: solidarité, loisirs et culture, déplacements et sécurité.

Le président de la Commission des finances ne peut que se féliciter que la sévère démarche d'économies entreprise par la Municipalité ne l'ait pas empêchée de continuer à avoir des priorités et à agir en ce sens.

On note en effet que certains secteurs se développeront en 2005 au niveau du personnel:

- Sécurité publique, avec 10 équivalents plein temps supplémentaires pour le Corps de police, conformément aux orientations fixées dans le préavis N° 239 «Sécurité à Lausanne», du 20 septembre 2001¹.
- Garde d'enfants avec 27,9 équivalents plein temps supplémentaires.
- Sécurité sociale avec 14 équivalents plein temps supplémentaires (charges couvertes par la Confédération).

En ce qui concerne les charges matérielles (biens, services, marchandises), la plus grande partie de l'augmentation de charges va aux Services industriels (Fr. 2,8 millions), aux structures d'accueil pour enfants (Fr. 2,6 millions), au Service d'assainissement (Fr. 0,7 million) et à eauservice (Fr. 0,6 million).

Les priorités sont là, elles visent à continuer à améliorer le cadre de vie et à renforcer l'attractivité de Lausanne.

Charges

L'augmentation de charges totales prévues est de 0,5% seulement: on revient au taux le plus bas constaté depuis 1998, bien au-dessous des 2,9%, 1,8%, 2,6% et 10,3% de 1998-1999, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

¹BCC 2002, T. I, pp. 186 ss.

Toutes les charges diminuent, sauf celles de personnel (+2,5%) et de biens, services et marchandises (+1,2%), on a vu plus haut pourquoi.

Revenus

L'augmentation prévue des revenus est de 0,8%. On a dit quelles incertitudes planaient sur les revenus de l'impôt. Il ne semble pas nécessaire d'ajouter grand-chose aux explications fournies dans le préavis municipal. Le président de la Commission des finances ne peut cependant s'empêcher de souligner que l'acceptation par le peuple du contre-projet à l'initiative sur la suppression de l'impôt sur les successions empire de Fr. 3 millions le déficit communal.

Investissements

Le Plan des investissements prévoit un montant global d'investissements de Fr. 401,7 millions, votés ou à voter en 2004, en 2005 et en 2006. Une répartition linéaire de ces investissements sur ces trois années donnerait un investissement moyen de Fr. 133 millions, à peu près conforme à celui prévu dans le programme de législature.

La répartition de ces investissements futurs entre les directions est la suivante:

| | Montants | % |
|-------------------|-----------------|----------|
| AGF | 9'790'000 | 2,4% |
| Sécurité publique | 9'290'000 | 2,3% |
| CSP | 101'457'000 | 24,7% |
| Travaux | 142'655'000 | 34,8% |
| DEJE | 73'996'000 | 18,0% |
| SSE | 5'050'000 | 1,2% |
| SI | 67'820'000 | 16,5% |
| Total | 410'058'000 | 100,0% |

Pour 2005, les dépenses présumées se montent à Fr. 127,5 millions. Rappelons que ces montants ne sont que des prévisions, car il est difficile de prévoir avec exactitude quels seront les coûts de la construction.

On peut néanmoins remarquer que la Municipalité maintient un niveau constant d'investissements, alors qu'on assiste à une certaine surchauffe dans le domaine des travaux publics dans la région lausannoise, avec les chantiers du m2 et de Tridel, en particulier. Cela peut avoir des effets sur les montants à engager, qui risquent de devoir être réévalués à la hausse.

En ce qui concerne l'autofinancement, il reste insuffisant et la Commune devra emprunter Fr. 56,5 millions pour financer ses investissements. Il faut souligner que cette pratique est parfaitement normale pour une collectivité publique, qui n'a pas les mêmes caractéristiques économiques qu'un ménage privé ou qu'une entreprise. En effet, la Commune de Lausanne existe depuis un certain nombre de siècles et l'on peut estimer, à vues humaines, qu'elle ne disparaîtra pas de si tôt.

L'insuffisance d'autofinancement marque cependant une nette amélioration par rapport aux années précédentes et en particulier par rapport à 2000 (Fr. 99,3 millions), 2002 (Fr. 88,7 millions) et 2003 (Fr. 161,3 millions), l'année 2001, qui a présenté un excédent d'autofinancement, étant, on le sait désormais, atypique. Le montant des emprunts nécessaires en 2005 est pratiquement le même qu'en 2004 (Fr. 56,5 contre 56,9 millions).

BUDGET 2005 : AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES

| | Amende- ment du budget | Page de la brochure | Montant initial | Amende- ment | Nouveau montant | Charges totales | Revenus totaux | Résultat |
|--|------------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| BUDGET 2005 DE LA MUNICIPALITE | | | | | | 1'397'379'100 | 1'354'783'900 | -42'595'200 |
| <u>ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</u> | | | | | | | | |
| Fanfares lausannoises : regroupement | 1100.365 | 28 | 803'000 | + 28'000 | 831'000 | + 28'000 | | -28'000 |
| <u>SECURITE PUBLIQUE</u> | | | | | | | | |
| Fanfares lausannoises : regroupement | 2400.365 | 48 | 44'700 | - 25'000 | 19'700 | - 25'000 | | 25'000 |
| Fanfares lausannoises : regroupement | 2500.365 | 51 | 42'100 | - 3'000 | 39'100 | - 3'000 | | 3'000 |
| Convention ECA | 2500.451 | 51 | 7'000'000 | + 240'000 | 7'240'000 | | + 240'000 | 240'000 |
| | | | | | | 1'397'379'100 | 1'355'023'900 | -42'355'200 |

Le président: – Merci. J'ouvre une discussion générale.

Discussion générale

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Doit-on évaluer de la même manière un travail dont le résultat est médiocre, voire franchement insuffisant, mais dans lequel on discerne un effort sincère de faire mieux, et celui où il apparaît clairement que le mauvais résultat n'est que le fait du laxisme et du laisser-aller? A l'évidence, non! Les pédagogues vous le diront: une évaluation plus bienveillante dans le premier cas que dans le second se justifie et sera comprise comme un encouragement à poursuivre dans le sens de l'effort et du redressement. Eh bien, Mesdames et Messieurs, telle sera, *mutatis mutandis*, l'attitude du groupe libéral face au projet de budget qui nous est présenté par la Municipalité de Lausanne pour l'exercice 2005. Un budget très décevant, certes, difficile à accepter avec ses Fr. 42 millions d'excédent de charges, des investissements supérieurs aux amortissements, et encore et toujours un important recours à l'emprunt pour une partie des investissements. Les Libéraux ne sont pas des «pères la rigueur», monomaniaques, uniquement obsédés par l'orthodoxie financière et les économies. Il leur plairait énormément de pouvoir consacrer l'essentiel de leur attention et de leurs efforts à d'autres sujets, moins rébarbatifs et plus porteurs. Malheureusement, il se trouve qu'une Ville qui a mal à ses finances perd une grande part de ses moyens d'action. Les possibilités d'investir dans des infrastructures nouvelles et d'entretenir celles existantes, d'offrir des prestations sociales et culturelles, de subventionner les innombrables institutions qui émergent peu ou prou au budget de la Ville, et même celle de payer les salaires des employés communaux, tout cela dépend essentiellement des moyens financiers disponibles. La situation des finances lausannoises n'a donc pas fini d'occuper, à juste titre, une bonne partie de l'espace politique lausannois.

Dans une vision à moyen terme, nous sommes très préoccupés par la perspective d'une possible remontée des taux d'intérêts qui, compte tenu du niveau d'endettement de la Ville, plomberait les comptes et réduirait à néant une grande partie des efforts de redressement péniblement consentis. Et nous ne sommes pas seuls à manifester cette inquiétude. Cette situation commence à faire les titres de la presse spécialisée – voir le numéro d'octobre de la revue *Bilan*.

Mais revenons-en au budget 2005. Au chapitre des dépenses, les chiffres nous disent que globalement et malgré les efforts annoncés, aucune des grandes catégories de frais n'a diminué de façon significative, que ce soient les frais de personnel, les biens et services, les subventions, etc. J'ai dit «globalement», car on constate quand même quelques différences d'une direction à l'autre, d'un service à l'autre, mais je ne veux pas en faire état ici.

Sur le plan des revenus, on ne peut hélas pas non plus s'attendre à un prochain revirement conjoncturel impor-

tant, qui gonflerait les recettes fiscales. Et la libéralisation plus que probable du marché de l'électricité risque fort, à court terme, d'amputer la Ville, partiellement en tout cas, d'une autre de ses principales sources de revenus. Dès lors, il saute aux yeux qu'il est impératif de mettre en place un processus volontariste et énergique de contrôle, puis de réduction des dépenses. Et c'est bien ainsi que nous comprenons la démarche Prestations 2004 engagée au cours de l'année 2004 et qui n'a pas encore vraiment eu le temps de déployer ses effets. On nous promet à terme, comme résultat final de cet exercice, une économie maximale de l'ordre de Fr. 25 millions. C'est donc un grand pas, que nous saluons. Cette démarche a tout notre soutien. Mais, nous l'avons déjà dit, Fr. 25 millions d'économies alors que les comptes affichent, année après année, des déficits largement supérieurs, ce n'est pas encore assez. Il faut placer la barre un peu plus haut. En termes militaires, je dirais que pour remporter la bataille des finances, il faut ouvrir un deuxième front.

Alors, comment procéder? Faut-il opérer des coupes linéaires et prôner l'égalité des sacrifices entre directions et entre services? Faut-il définir des priorités? Nos préférences penchent nettement de ce côté. A cet égard, nous regrettons vivement qu'au-delà de l'opération Prestations 2004 et en même temps que son projet de budget, la Municipalité n'ait pas soumis à ce Conseil un plan d'intentions pour le court et le moyen terme, indiquant de quel côté allait se porter son effort principal de réduction des dépenses. Par exemple, une remise à plat et un réexamen de la justification de toutes les subventions accordées par la Ville seraient une piste intéressante, susceptible de donner quelques résultats, et nous comptons sur une prochaine démarche de la Municipalité dans ce sens. Dans le domaine social, entre autres, Lausanne ne peut plus se permettre d'être plus généreuse que les autres Communes et d'attirer chez elle tous les cas sociaux du canton. On voit qu'il ne suffira plus maintenant de traquer les doublons et d'améliorer encore l'efficacité interne du fonctionnement de l'Administration, mais qu'il faudra probablement supprimer parfois certaines prestations de la Ville, jugées non essentielles.

En résumé, le groupe libéral n'est pas satisfait du projet de budget présenté pour l'exercice 2005, mais il l'acceptera malgré tout, prenant acte ainsi des efforts déjà entrepris par la Municipalité pour redresser la barre et voulant lui donner un signe d'encouragement à poursuivre et à renforcer son action. Nous subordonnons cette approbation aux conditions suivantes:

- qu'aucun amendement ne vienne grever le budget tel que présenté,
- que la Municipalité s'engage à mener complètement et jusqu'au bout, dans tous les services, la démarche Prestations 2004, avec pour résultat une économie finale de l'ordre de Fr. 25 millions,
- et qu'elle s'engage également à réexaminer les subventions, y compris dans le domaine social.

Si des amendements de nature à alourdir le budget de l'une ou l'autre direction venaient à être votés par ce Conseil, nous n'aurions plus d'autre alternative que de refuser l'ensemble du budget. De notre côté, nous ne déposerons pas non plus d'amendement, même dans le sens de réductions supplémentaires de certaines dépenses. Nous aurions certes des critiques à formuler, des postes de budget à contester. Mais comme la démarche d'assainissement est en cours, de façon logique, nous nous en abstenons aujourd'hui, en attendant de voir ce que la Municipalité va encore faire d'elle-même dans cette voie. C'est en quelque sorte un contrat de confiance que nous proposons ainsi à nos édiles pour l'année 2005, confiance que nous espérons bien voir récompensée au cours de cet exercice. Nous voterons donc tout le budget tel que présenté, mais rien de plus.

Enfin, il serait vain de nous montrer extrêmement sévères lors du vote du budget puis, lorsque des motions ou des préavis induisant des dépenses nous seront proposés, faire preuve d'un laxisme qui annulerait ainsi tout l'effort consenti pour contenir le budget. Sauf cas d'urgence, nous refuserons donc, en cours d'année, les préavis prévoyant des investissements non mentionnés ou dépassant le montant inscrit dans le Plan des investissements, de même que ceux qui entraîneraient des dépenses de fonctionnement nouvelles, non prévues au budget.

Pour conclure, nous souhaitons que ce Conseil soit renseigné plus régulièrement que jusqu'ici sur l'état des finances communales. Par exemple, grâce à la mise en place d'outils de controlling financier, tels que demandés par la motion déposée en début de séance par M^{me} Longchamp.

M. Claude Mettraux (Hors groupe): – Ce budget promet une embellie. Lausanne prévoit, en effet, un déficit de Fr. 42,6 millions pour le prochain exercice, alors que les comptes finaux 2003, avec Fr. 113,8 millions de pertes, ne permettaient pas d'envisager cet espoir. Le budget 2005 prend en considération l'impact des mesures soutenues par le PDC en décembre 2003. Mais un retour à un équilibre financier n'est pas encore pour demain. La Ville fait cependant un effort pour retrouver des chiffres plus acceptables.

Si la situation demeure relativement sous contrôle, nous constatons d'emblée un nouvel accroissement des subventions. Les grandes institutions culturelles en bénéficient particulièrement. Les membres du PDC proposent un réexamen des subventions. Nous soutiendrons dans sa démarche l'engagement de la Municipalité de remettre en question les prestations pour un montant minimal de Fr. 25 millions.

Le compte des investissements 2005 fait apparaître des dépenses nettes planifiées atteignant Fr. 124,4 millions, soit un excédent de Fr. 24,4 millions. L'insuffisance d'autofinancement s'élève à Fr. 56,5 millions, qui seront couverts par le recours à l'emprunt. La dette de notre cité atteint Fr. 2,3 milliards.

Actuellement, les charges d'intérêts sont en régression, suite à des renouvellements d'emprunts budgétisés à des taux plus favorables. Qu'advient-il lorsqu'ils augmenteront à nouveau ?

Les membres du PDC constatent que même si l'horizon économique s'est quelque peu amélioré pour beaucoup d'entreprises, notamment celles orientées vers l'exportation, la répercussion sur les produits de recettes fiscales n'est pas encore perceptible. Lausanne ne peut continuer à s'endetter ainsi. Il faut donc analyser les besoins, fixer des priorités, rediscuter des standards de la Ville, examiner rigoureusement l'alourdissement indirectement lié aux prestations sociales pénalisant sérieusement le budget de fonctionnement de Lausanne, qui ne doit plus être l'aspirateur des personnes en difficulté du canton. Malgré les efforts de la Municipalité pour redresser la situation, le résultat du budget de fonctionnement 2005 n'est pas satisfaisant. La recherche de sources d'allègement devra se poursuivre, car la Municipalité souhaite aussi retrouver au plus vite une notation financière de niveau 'AA'. Tout au long de la législature, nous refuserons tous les préavis proposant des investissements non prévus dans le plan. Eventuellement même, nous suggérerons le report d'un investissement accepté.

En conclusion, les membres du PDC accepteront ce budget, sous réserve qu'aucun amendement ne l'aggrave.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je vous livre d'emblée un scoop: le groupe PS a décidé de soutenir le budget tel qu'amendé par la Commission permanente des finances. Nous avons pris cette décision sans enthousiasme. Le groupe socialiste assume ses responsabilités, responsabilités qui lui incombent en tant que pièce maîtresse de la majorité rose-rouge-verte.

Nous voterons ce budget, car il garde le cap sur une série de priorités. Parmi celles-ci, notons l'accueil extra-familial des enfants et de la jeunesse, puisque 27 postes vont être créés dans ce domaine. La culture et le secteur social subventionné, puisque le niveau des subventions se maintient et que la cellule logement se met en place. La sécurité publique enfin, puisque le Corps de police verra ses effectifs croître dans le respect du préavis N° 239 «Sécurité à Lausanne».

Relevons au passage qu'en matière de politique du personnel, la Ville applique les décisions du Conseil communal votées en 2003², ou en septembre dernier pour ce qui concerne la Caisse de pensions³, et n'a pas été, fort heureusement, au-delà. A ce sujet, les résultats de l'opération Prestations 2004 sont attendus dans la mesure où tous ses effets ne sont pas déterminés pour l'instant. On peut toutefois souligner que cette démarche d'économies sévères ne remet pas en question nos priorités.

²BCC 2003-2004, T. II, pp. 612 ss et 662 ss.

³BCC 2004-2005, T. I (N° 8/I), pp. 786 ss.

Après les priorités, il convient d'aborder les incertitudes. Nous en relevons au moins deux, importantes. La première touche les recettes fiscales. Les différentes informations dont disposait le Canton – et qui ont été transmises à la Ville – se sont révélées contradictoires, fondées soit sur des estimations ou des taxations définitives. L'incertitude s'est maintenue. La Ville a donc dû prendre une option, une option prudente. Tellement prudente que les résultats des comptes 2005 seront probablement meilleurs que le budget.

Mais une autre incertitude subsiste. La facture sociale a aussi évolué depuis la communication faite cet été par le Canton aux Communes. Et le Grand Conseil pourrait, lui aussi, modifier ces données lors du vote du budget cantonal. Cette incertitude pourrait pénaliser les comptes 2005 de la Commune. Compte tenu de ces deux points contradictoires, le groupe PS a renoncé à proposer un amendement à ce sujet.

Après examen des priorités et des incertitudes, nous regrettons que le projet de péréquation intercommunale, nouvelle formule, n'ait pas abouti plus tôt. Elle aurait certainement permis de soulager les finances communales de nombreux millions. Nous avons donc un budget 2005 raisonnable, serré, respectueux de nos priorités essentielles et, par certains aspects cités plus haut, quelque peu incertain. Par rapport aux années récentes, nous assistons donc à une éclaircie. Pourtant, les nuages ne disparaissent pas pour autant de l'horizon. Je cite quatre exemples.

Le Canton – ce partenaire de toujours, tellement proche que nous nous plaisons à le critiquer et de qui nous n'osions d'ailleurs pas divorcer – a maintenu un de ses objectifs : reporter Fr. 100 millions sur les Communes. Lausanne devra en assumer à peu près 15 et ce, sans tenir compte de la facture sociale. Cette menace demeure vivace, solide. A elle seule, elle réduirait à néant plus de la moitié de l'opération Prestations 2004.

Deuxième exemple : la majorité du peuple suisse a accepté la nouvelle péréquation financière des charges entre les Cantons et la Confédération. Le Conseil d'Etat vaudois a fait ses calculs : l'Etat de Vaud gagnera au passage plusieurs dizaines de millions. Or, avec cette nouvelle péréquation, l'Etat de Vaud va être soulagé de tâches qu'il ne partageait pas avec les Communes, alors qu'il va devoir en assumer plus dans les domaines qui font partie du secteur facture sociale, qu'il partage avec les Communes. Le bilan est vite tiré : si le cadre légal ne se modifiait pas, cette nouvelle péréquation induirait un report de charges sur les Communes. Il est donc temps que Lausanne milite en faveur d'une nouvelle bascule d'impôt pour les dépenses sociales de compétence cantonale. Cela clarifierait le débat et nous renverrions aux décideurs la facture qu'ils doivent assumer.

Troisième exemple : dorénavant, on nous annonce les projets d'initiatives communales, alors que les bases légales n'existent pas encore. Ces préannonces permettent d'ail-

leurs d'avoir sa photo tout sourire dans le journal. Pourtant, derrière ces sourires se cache une perte potentielle de Fr. 5 millions. Je ne m'étendrai pas sur cet objet, qui représente cependant une menace à ne pas négliger.

Dernière menace : la libéralisation du marché de l'électricité, sur laquelle je ne m'étendrai pas non plus.

Vous remarquerez au passage que ces menaces sont toutes issues de la même majorité politique. En conséquence, la Ville pourrait devoir assumer des tâches nouvelles. Dans ces conditions, il ne sera certainement plus possible d'en rester à des actions déterminées sur les charges. Il faudra accompagner ce report de charges de recherches de nouvelles recettes.

Dernier point, qui touche plutôt la forme du budget. Avec l'habitude qu'a prise la Municipalité de fusionner, de séparer, de réorganiser ses services, le Conseil communal lambda ne s'y retrouve que difficilement. A cet égard, la brochure du budget est à améliorer, sinon le risque est grand que les conseillers communaux aptes à suivre les évolutions du budget, année après année, se comptent désormais sur les doigts d'une main.

En conclusion, le groupe socialiste votera le budget, tel qu'amendé par la Commission des finances. Sans enthousiasme, mais en admettant qu'il respecte nos priorités, dans un environnement de ressources rares.

Deux mots encore pour réagir aux propos de mes préopinants. Le volume des subventions de la Ville de Lausanne dépasse légèrement les Fr. 80 millions. Le diviser, même par deux, serait une coupe unique dans les finances publiques planétaires et ne serait pas suffisant pour résorber le déficit. Alors, que l'on m'explique comment l'action déterminée pour les subventions peut ramener les comptes à l'équilibre ! Ensuite, la Ville de Lausanne attirant tous les pauvres affamés du canton, comme au Moyen Age le château fort les hordes de miséreux tentant de s'y réfugier lors des périodes de disette... Cette vision appartient au passé. Une étude tout à fait objective, récemment publiée par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, prouve le contraire. En effet, multiples questionnaires à l'appui, les personnes concernées ont plutôt privilégié les considérations telles que : « Où est-ce que je scolarise mes enfants ? », « Où est-ce que je travaille ? », « Je minimise mes déplacements. », « Où est-ce que j'ai mon réseau d'amis ? », « Où est-ce que j'ai mon réseau de proches ? », « Où est-ce que j'ai mon médecin ? ». Autant de facteurs qui poussent les gens à ne pas déménager pour avoir quelques centaines de francs de plus par mois, pour autant qu'ils les obtiennent.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts) : – Le budget 2005 annonce un découvert de Fr. 42,6 millions « seulement », par rapport aux Fr. 113 millions de déficit des comptes 2003 et l'on ne sait pas encore combien pour les comptes 2004. La plupart des directions et services ont fait des efforts sensibles en vue de réduire leurs charges l'année

prochaine. Les Verts saluent cette importante démarche entreprise par la Municipalité. Certaines restructurations de services empêchent toutefois une comparaison aisée des chiffres 2004 et 2005. Cependant, la tendance à un assainissement, partiel tout au moins, paraît bien établie. Encore faudra-t-il que de nouveaux reports de charges du Canton ou de la Confédération ne viennent pas brouiller les chiffres comme cela fut le cas en 2003.

Parmi les services dont les charges augmentent, relevons notamment les suivants: d'abord, le Service de la petite enfance prévoit un excédent de charges passant de Fr. 37,5 à 39,5 millions, du fait d'une augmentation de 82 places dans les garderies, soit une hausse de 12,2% de l'offre actuelle. Comme cette augmentation n'interviendra qu'en cours d'année, un nouvel accroissement des coûts est d'ores et déjà prévisible pour 2006, lorsque nous disposerons des chiffres pour une année complète. Il n'est pas question de contester l'utilité des garderies, mais la politique du «tout garderie» pourrait cependant réserver des surprises.

Ensuite, le Service de psychologie scolaire voit aussi ses charges augmenter d'environ 25% par rapport à l'ancienne section auparavant intégrée au Service de santé des écoles. Il n'y a pas de quoi se réjouir d'un accroissement de la demande, car lorsqu'on a davantage besoin de soins dans ce domaine, ce n'est pas forcément bon signe.

Enfin, les charges du Service du logement passeront de Fr. 8,4 à 9,6 millions. L'augmentation des aides individuelles de Fr. 540'000.– – voulue par notre Conseil⁴, et c'est tant mieux – entraîne des charges de personnel supplémentaires de plus de Fr. 300'000.–. Ce qui paraît proportionnellement très élevé.

L'amélioration constante des prestations sociales offertes par la Ville est judicieuse, à la condition impérative qu'il n'y ait pas de revirement ces prochaines années, faute d'argent. Tout le monde sait – ou devrait savoir – que supprimer une prestation sociale est le plus sûr déclencheur de manifestations entre Saint-François et la Riponne.

Les Verts s'inquiètent du sort de l'environnement. Selon la grille de répartition figurant en pages 18 et 19 de la brochure du budget – grille de répartition des différentes tâches accomplies – 1,1%, soit environ Fr. 6,1 millions seulement, est consacré à la protection et à l'aménagement de l'environnement. Entrent dans cette définition, selon la liste figurant en page 16, les cimetières et les abattoirs, par exemple. A côté de la protection des eaux et du traitement des déchets tout de même, je vous le concède! Cependant, cette conception de l'environnement, sauf erreur imposée par le Canton, est totalement dépassée. Elle est en tout cas très lacunaire. La part de 1,1% vouée à cette tâche serait, à elle seule, dérisoire et déraisonnable. Des activités utiles à la protection de l'environnement se cachent cependant

ailleurs dans les comptes. Par exemple, les recherches d'économies d'énergie et la promotion d'énergies moins polluantes aux Services industriels; la modération du trafic motorisé individuel et le tri des déchets aux Travaux; la protection de la nature au Service des forêts, domaines et vignobles. Il y a là un panachage dans la répartition politique de ces diverses activités favorables à l'environnement et c'est une bonne chose. On ne peut que souhaiter que ce panachage politique des responsabilités s'étende. En tout cas, les Verts s'en réjouissent et accordent toute leur attention aux diverses activités susmentionnées.

L'Office communal de l'environnement va toutefois disparaître. Les Verts ont déjà exprimé leurs regrets à ce sujet⁵. Il s'agirait d'une tâche cantonale, a répondu la Municipalité. Le Canton semble malheureusement vouloir également limiter ses charges, donc ses efforts en la matière. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage est la cible des plus rudes attaques de la part de l'industrie: economieuisse veut supprimer le droit de recours en matière de nature et d'environnement. Si cette suppression intervenait, les normes légales pourraient être alors impunément transgressées. Puis on abrogerait les lois devenues inutiles, puisque inappliquées. Le lobby de l'économie manifeste un cynisme inquiétant et une inconscience tout aussi inquiétante.

L'examen d'un budget devrait aussi susciter quelques réflexions, non seulement pour l'année à venir, mais pour les suivantes. Des trois piliers du développement durable – ce qui est durable dure plus d'une année –, celui de la protection de l'environnement est de plus en plus branlant, non seulement dans notre environnement, mais à grande échelle. Le pilier social est en voie de précarisation. Quant au troisième pilier, l'économie, il est apparemment l'unique souci des dirigeants des grandes et moins grandes entreprises multinationales. Ces prétendus responsables confisquent de plus en plus le pouvoir, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique, notamment par le biais d'accords internationaux. Notre situation commence à ressembler à une restauration de l'Ancien Régime. Le réveil risque d'être douloureux.

Comment se dessine dès lors l'avenir de cette économie dont nous dépendons, bon gré mal gré? Le Conseil d'Etat vient de nous livrer quelques réflexions dans le supplément de la *Feuille des avis officiels* du 3 décembre et je ne résiste pas au plaisir de vous en lire deux ou trois extraits. Tout d'abord, une perle en page 7, que je vous cite: «Elargissant la réflexion, Jean-François Cavin redoute les effets d'une diminution des investissements publics.» D'habitude, M. Cavin, directeur du Syndicat patronal, dit Centre patronal vaudois, n'a pas de mots assez durs pour critiquer les dépenses publiques. On apprécie qu'il élargisse enfin sa réflexion. Deux pages plus loin, page 9, je cite encore: «Les entreprises vaudoises subissent de plus en plus violemment les effets de la globalisation de l'économie», note

⁴BCC 2004-2005, T. I (N° 2), pp. 127 ss.

⁵BCC 2004-2005, T. I (N° 5), pp. 452 ss.

Roger Piccand. C'est surtout l'industrie qui en souffre. Elle est la plus directement exposée à la concurrence étrangère, dont la production est aujourd'hui de qualité équivalente, mais à des coûts moins élevés. M. Piccand est relativement bien placé pour en parler. Il nous dit encore que le chômage, au niveau cantonal, est de 5% actuellement, mais qu'à Lausanne, il atteint même 7,7%. «Ces chiffres indiquent clairement que le chômage est un phénomène urbain.» – page 11. Et ce dernier passage, page 15, disant que les friches industrielles totaliseraient une superficie de 17 millions de mètres carrés : c'est à l'échelle suisse, car le chiffre est donné par M. Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial.

Pour changer de l'aridité et de la relative tristesse de ces informations, je viens de relire, dans la série des aventures d'Astérix, l'album intitulé *Obélix et compagnie*. On pourrait le sous-titrer «De quelques mécanismes économiques expliqués aux enfants». Les adultes n'ont donc aucune raison d'ignorer ces mécanismes. Et pourtant, ils les ignorent. Dans cette bande dessinée humoristique, on assiste à une vaste opération spéculative lancée par les Romains. Elle s'écroule. Les Gaulois du petit village que vous connaissez se retrouvent enrichis de sesterces qui ne valent plus rien. Cela ressemble assez au monde moderne, à cela près qu'à la dernière page, les Gaulois font une grande fête pour conclure. Serions-nous capables de faire de même?

En conclusion, nous ne savons guère ce que l'avenir nous réserve, mais les Verts vous invitent à accepter le budget 2005.

M. Serge Segura (Rad.) : – Mon préopinant appelle de ses vœux une grande fête. Je ne suis pas sûr que ce soit aujourd'hui que nous l'aurons! L'examen du budget s'avère en effet, depuis de nombreuses années, un triste événement. Déficit après déficit, chacun vient se désoler de telle ou telle aggravation, ou se réjouir, mais c'est tout de même plus rare, de telle ou telle augmentation. Peut-on se satisfaire, cette année encore, d'un budget accusant un excédent de charges de Fr. 42,6 millions? Cela sans compter les inévitables crédits supplémentaires à venir. Non! En tous les cas, les Radicaux ne le peuvent pas et se doivent de rappeler ici, encore une fois, leur volonté d'assainissement des finances de la Ville.

On pourrait discuter de long en large sur les différents postes du budget, y chercher une économie ou émettre un commentaire. Je m'en abstiendrai. Il convient tout de même de constater que la Municipalité a fait un effort, dans le but de présenter un budget plus équilibré cette année. Les Radicaux ne peuvent toutefois souscrire aux résultats obtenus, qu'ils jugent insuffisants. Vous pourriez me dire que seul l'équilibre budgétaire trouverait grâce à nos yeux. C'est en effet le cas. L'éventualité d'un refus du budget a donc été envisagée par les Radicaux, qui y ont cependant renoncé pour l'instant. En effet, nous saluons malgré tout l'effort accompli et demandons qu'il soit poursuivi. C'est

dans ce sens que devrait être compris notre soutien au budget 2005. Afin de le préserver, nous ne présenterons aucun amendement, que ce soit pour augmenter les charges ou les réduire.

Notre soutien est cependant soumis à quelques conditions. Il est absolument nécessaire que la volonté municipale d'assainir soit maintenue. En ce sens, nous appuyons la démarche Prestations 2004 en cours et en attendons des effets substantiels, au moins à hauteur de Fr. 25 millions. Ce qui me semble être tout à fait dans la cible, si j'en crois les dires rapportés ce jour par un quotidien local. Il serait tout à fait désolant pour notre Ville que la démarche entreprise ne débouche que sur des économies de bouts de chandelle, sans réel impact à long terme. Une fois cette évaluation terminée, il conviendra de pérenniser les acquis et d'éviter de tomber dans les travers antérieurs, qui ont entraîné ces déficits à répétition. Dans ce but, les Radicaux désirent que les standards adoptés par la Ville soient revus. En effet, nos exigences doivent correspondre à nos moyens. Il faut parfois se contenter du nécessaire et renoncer au somptuaire.

D'autres pistes de réflexion doivent et seront probablement examinées. Les Radicaux tiennent, par exemple, à ce que l'attribution des subventions soit discutée quant à leur nécessité d'abord et leur montant ensuite. Cela non pour les réduire ou les supprimer dans un esprit arbitraire, mais pour s'assurer que les montants alloués le sont de la manière la plus efficace possible.

De même, afin de pouvoir rétablir une santé financière qui nous permettra d'être plus dynamiques et plus proactifs par rapport à l'évolution des besoins de nos concitoyens, il convient d'instituer un moratoire sur l'augmentation des prestations, en particulier sociales, offertes par Lausanne. Notre Ville fait en effet déjà beaucoup et affiche sa générosité. Il ne faudrait pas que cette générosité finisse par constituer une propension insoutenable pour nos finances. Les conséquences pourraient être alors largement pires que le fait de ménager le bon fonctionnement des institutions actuelles.

Toutefois, et j'insiste sur ce point, notre soutien serait retiré si des amendements provenant d'autres fractions de ce Conseil devaient pénaliser le résultat final. Je lance donc à tous un appel dans ce sens, pour que le budget puisse être adopté et rencontre le maximum d'échos. Nous appuyons donc fermement la volonté municipale et veillerons, tout au long de l'année, à ce que les investissements correspondent au plan prévu. Nous refuserons ou amenderons toute proposition visant à alourdir finalement les comptes de l'exercice 2005. Cela dit, au nom des Radicaux, je vous invite à adopter le budget 2005 tel que présenté et amendé par la Commission permanente des finances.

M^{me} Andrea Egli (POP) : – Ce budget dénote une volonté d'économies et le groupe POP et Gauche en mouvement ne voudrait pas considérer cet aspect comme une loi naturelle.

La crise des finances publiques, que tous les pays industrialisés connaissent depuis près de trente ans, renvoie prioritairement à une longue période de ralentissement de la croissance économique. Cette situation a débouché sur une conséquence diamétralement opposée, soit la hausse des dépenses publiques. Les coûts supplémentaires provoqués par ces crises économiques sont donc socialisés, alors que les gains – car malgré tout, gains il y a – se concentrent de plus en plus dans les mains des actionnaires. Mais la crise financière de l'Etat est avant tout la résultante de rapports de force sociopolitiques, le produit d'une politique financière. C'est la politique des caisses vides. En effet, le déficit engendré par la baisse des impôts apparaît comme un formidable moyen de pression pour contraindre l'Etat à rétrécir. Un budget déficitaire autorise avec bonne conscience les pires coupes, qui engendrent des effets sociaux négatifs, l'attaque des dépenses sociales dans les domaines de la sécurité sociale, de l'éducation, de la santé, de la culture, etc.

La crise financière est aussi le meilleur stimulus à la privatisation, avec pour effet immédiat des coûts plus bas. Mais ces entreprises promettent de faire la même chose avec moins d'argent, paient des salaires plus bas et, à long terme, aggravent le problème. Des salaires plus bas versent moins d'impôts et requièrent plus d'aides de l'Etat, donc plus de subventions. Mais il s'agit de traquer les prétendus abus. Et l'on diminue les prestations pour réduire les dépenses. Au Canton, la sous-estimation des recettes est un argument pour diminuer les prestations. Et ces diminutions perdurent, malgré la découverte de recettes nouvelles supplémentaires.

Pour illustrer ce chapitre, trois exemples explicites figurent dans notre budget. Nous aurons cette année les premières séquelles de la baisse de Fr. 3 millions de l'impôt sur les successions et les donations, engagée par les Libéraux et la droite de ce canton. Malgré un horizon quelque peu amélioré pour beaucoup d'entreprises, notamment celles orientées vers l'exportation, la répercussion sur les recettes fiscales n'est pas encore perceptible. Une des raisons est que l'amélioration des marges bénéficiaires a souvent été réalisée par une élimination de postes de travail. Ainsi, le nombre de chercheurs d'emploi demeure à un niveau élevé, exigeant le maintien et même l'extension des unités administratives chargées de les soutenir et de les aider. Dans plusieurs directions, on constate le report de charges du Canton sur les Communes, ou une diminution du financement. Par exemple, le désengagement du Canton en matière de défense contre l'incendie et autres dommages naturels, qui provoque une réduction de revenu d'environ Fr. 3 millions pour Lausanne.

L'endettement des collectivités publiques sert à affaiblir l'Etat et à gonfler la Bourse. Depuis Venise et les Médicis, ces collectivités publiques font systématiquement des emprunts qui constituent le matelas de sécurité des bailleurs de fonds. Les emprunts sur les marchés financiers obligent la Ville à se faire noter pour fixer les taux d'intérêts. Les collectivités publiques n'ont qu'à obtempérer,

alors que leurs remboursements sont garantis. Il suffit de considérer les pays du sud de cette planète, pour comprendre l'intérêt des financiers à poursuivre leurs prêts. Ces pays ont remboursé leur dette extérieure plusieurs fois déjà et demeurent encore plus endettés qu'avant. A Lausanne, le service de la dette nous prend 35,7% des recettes totales. Mais les collectivités publiques ne sont pas un ménage privé et ne fonctionnent pas comme tel. Chaque année, la population augmente. Augmentent donc également les besoins en formation, en santé, en travail social. Il s'agit de conserver la quantité et la qualité des prestations actuelles, à hauteur de la poussée démographique, en vue de les améliorer.

Dans *La Ville express* de septembre, on pouvait lire: «Le succès de Prestations 2004 tient pour beaucoup au fait que les chefs de service sont restés seuls artisans des mesures proposées. Des idées de rationalisation potentielle existaient, mais elles n'étaient pas appliquées, car le quotidien laisse peu de temps à l'analyse.» Cela nous conduit à nous poser des questions sur le rôle général des chefs de service. Chacun protège son steak, chacun défend ses effectifs. Est-il vrai qu'ils sauvegardent uniquement leur propre service envers et contre tout? Pourquoi faut-il engager des démarches externes au service pour les inciter à faire des économies? La réflexion sur le fonctionnement de leur service n'est-elle pas incluse dans leur cahier des charges? Pourquoi ne peuvent-ils pas faire ce que font ces consultants internes de l'Unité d'évaluation et de conseil? Et par ailleurs, combien coûte Prestations 2004? Combien y a-t-il de mandats extérieurs pour Prestations 2004? Cet audit correspond parfaitement à la politique économique du *new management*. Une présomption existe, qui justifie et rend des économies possibles: diminution de salaires, diminution de prestations, diminution de postes. On utilise aussi la méthode de la carotte et du bâton. En guise de compensation, les services qui réalisent des économies supérieures à l'objectif minimal de 3% se voient libérés de l'obligation de patienter six mois pour remplacer une personne démissionnaire. En engageant un collaborateur, dont le poste aura été supprimé dans le cadre de Prestations 2004, un service se voit aussi libéré du délai de carence de six mois. L'exigence d'une baisse de 3% dans tout service, sous prétexte d'équité, est profondément injuste. Il n'est pas pareil d'exiger la même chose du Service des études générales et des relations extérieures que de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ou des services sociaux, car l'impact sur la vie quotidienne des gens est beaucoup plus direct et plus important.

Le groupe POP et Gauche en mouvement remarque dans ce budget 2005 une légère tendance à l'augmentation des mandats extérieurs. Dans le secteur des nettoyages, par exemple, mais également dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture, ainsi que l'engagement d'auxiliaires pour contourner la règle des six mois. Nous continuerons à nous y opposer.

En revanche, les forfaits municipaux pour l'accueil de la petite enfance sont à souligner. Si Lausanne figurait déjà à

la pointe de l'offre, nous approchons de plus en plus aujourd'hui de la satisfaction des besoins, concept bien plus important. Auparavant, les Apems fonctionnaient sur les crédits complémentaires, validés par la Commission permanente des finances. Aujourd'hui, le budget est validé par le Conseil communal, modalité demandée par le seul POP et Gauche en mouvement. Nous sommes heureux que ce secteur soit organisé ainsi.

Un des effets de la baisse des salaires d'engagement des nouveaux employés de classes inférieures, depuis 2003, est qu'elle se révèle contre-productive pour lutter contre l'importante pénurie d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Jusqu'ici, les postes de la Ville étaient attractifs, offrant des salaires plus élevés que dans le reste du canton. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. D'ailleurs, faudra-t-il peut-être mettre sur pied des ateliers de production dans les garderies, pour que M. Ballenegger ne soit plus choqué par le coût des générations futures... ?

Concernant la Bibliothèque, relevons un tiers de moins de recettes, avec le même nombre de livres empruntés. Ce qui signifie que les gens s'organisent: une carte pour toute la famille, une carte pour toute la classe. Ils utilisent le système D pour ne pas payer de supplément lorsqu'ils n'habitent pas à Lausanne. Ne vaudrait-il pas mieux tout bonnement le supprimer, comme nous le demandons depuis son instauration ?

Selon une étude publiée récemment, la proportion de millionnaires en Suisse ne cesse de croître. Depuis 1997, leur nombre a augmenté de 23%. A l'opposé, 31% des gens ne disposent d'aucune fortune et 60% de moins de Fr. 50'000.-; 24% de la fortune totale est dans les mains de 0,1% des foyers. Le fossé entre pauvres et riches s'est encore creusé en Suisse. Et c'est bien le canton de Vaud qui attire les plus riches étrangers, quoiqu'il ne figure pas encore parmi ceux considérés comme paradis fiscaux.

Le nombre des millionnaires n'est pas seul à croître. Celui des Vaudois faisant appel à l'aide sociale aussi. De 1990 à 2003, en treize ans, le montant distribué est passé de Fr. 7 à 72 millions, alors que les barèmes n'ont fait que baisser, année après année, pendant la même période. On assiste donc à une régulation nouvelle du capitalisme, entraînant une précarisation de tous les domaines du travail et la privatisation du secteur public. A tous les niveaux, nous devons nous y opposer fermement, pour empêcher sa disparition. Disparition qui correspondrait à une baisse du niveau de vie économique et de qualité de vie sociale. Dans cette lutte pour le maintien d'un service public répondant aux besoins sociaux et pour manifester un refus vigoureux et visible, la Ville doit s'opposer à l'Accord général sur le commerce des services AGCS et se déclarer hors zone AGCS.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Lorsqu'on est le dernier à présenter la position de son groupe dans l'entrée en matière au sujet du budget et qu'il est 22 h, on se doit de tenter de

limiter les diarrhées verbales et les logorrhées oratoires, afin d'en venir à l'essentiel. Je crois que l'on vous a déjà assez bercés de chiffres et ce n'est là qu'un avant-goût des joies et plaisirs à venir.

J'aimerais quand même prendre l'image de la bouteille, remplie à la moitié de sa capacité. On peut être un indécrottable optimiste et se réjouir de ce qu'elle est à moitié pleine. A moitié pleine signifie que l'amorce et le changement de direction opérés l'année dernière, dans un climat dont on se souvient parfaitement – il ne faisait alors pas bon traverser cette place pour venir discuter du budget, lorsqu'on appartient aux partis bourgeois –, se poursuivent maintenant, mais dans un calme beaucoup plus apparent. C'est une bonne nouvelle.

D'autre part, la Municipalité maintient son effort de compression et de maîtrise des dépenses. Municipalité dans laquelle, s'il y a quatre représentants de la gauche, il y en a trois de la droite. Ce qui, compte tenu du nombre impair des municipaux, paraît tout à fait évident, mais montre tout de même une réelle homogénéité, dans une volonté commune.

La bouteille à moitié vide, étant entendu que la bouteille pleine illustrerait un budget équilibré – pour moi, la bouteille vide représente les Fr. 113 millions des comptes 2003 – démontre que nous n'avons pas atteint la cible d'un budget équilibré. Mais nous ne pouvons pas, avec une collectivité de 125'000 habitants et un budget de presque Fr. 1,5 milliard, inverser complètement le cours des choses en deux ans. Nous évoluons, nous ne faisons pas une révolution. Nous ne devons pas laisser des gens sur le carreau, ou la rancœur s'installer. Nous avons besoin de l'adhésion de tous et de toutes dans la poursuite de cet objectif.

Concernant l'attitude de la Voie du Centre lors de la discussion sur le budget, je me réfère à ce que les représentants des partis bourgeois vous ont dit, notamment Serge Segura, soit que nous veillerons expressément à ne pas l'aggraver. A titre personnel, j'ajoute que si nous ne tolérerons pas d'amendements grevant le budget, j'attends également que nous ayons l'élégance de ne pas tenter de présenter des amendements qui l'amélioreraient. Je crois que le statu quo, sous la forme du budget qui nous est présenté, est le résultat d'un compromis, d'un travail d'équipe. C'est un équilibre précaire, que nous prendrons soin de maintenir.

Pour le reste, je ne dis pas que nous nous opposerons, au cours de l'année à venir, à toutes les propositions de dépenses supplémentaires. Ce serait irresponsable. Nous examinerons chacune avec un soin particulier, étant entendu qu'un dogmatisme par trop étroit pourrait aller à l'encontre des réalités.

Une réflexion pour conclure. On a beaucoup parlé du Canton, de la Confédération, des pauvres, des riches. Il faut admettre que la Ville de Lausanne est seule face à sa

situation. Il est évident que le Canton ne peut pas compter sur la Confédération, qui se désengage. Il est hors d'état de reprendre et de compenser ce désengagement. Par voie de ricochet, nous ne pouvons pas non plus compter sur un engagement supérieur du Canton. Nous sommes donc seuls. Nous devons faire avec nos moyens et nous y parviendrons. Ce budget est un premier pas dans cette direction. Sous réserve de ce que nous avons précédemment annoncé, je vous invite à le soutenir.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Maintenant que la liturgie est dite par les représentants des groupes, j'aimerais intervenir sur un des éléments du psautier. Je ne sais si je dois admirer ou m'inquiéter. Notre Conseil a reçu un document très ésotérique. On constate que les rubriques sont libellées de façon tellement générale que l'on ne reconnaît pas les spécificités des différents services. M. Ghelfi l'a d'ailleurs relevé. Preuve en est la difficulté éprouvée à formuler les demandes et questions des conseillers communaux lambda, tant aux municipaux qu'à leurs représentants dans la Commission permanente des finances. A mon avis, mais peut-être n'ai-je pas eu l'assiduité et la vigueur que vous avez vous-même investies dans l'analyse de ce budget, son examen implique un effort de milicien qui me paraît disproportionné. Je l'avais déploré, il y a déjà plusieurs années, en faisant un certain nombre de suggestions.

Cette année, les comparaisons sont rendues quasi impossibles dans cinq directions, par des transferts d'organismes chargés de différentes tâches. On ne nous rappelle pas sur les mêmes pages, par exemple, quels étaient les montants des comptes 2003 et du budget 2004 pour les mêmes prestations. Il est donc pratiquement impossible, sinon extrêmement difficile, de faire des comparaisons.

Les suggestions faites depuis plusieurs années, notamment de mettre en italique les résultats des comptes 2003 et le budget 2004 – ce qui est certainement faisable – afin que l'on puisse avoir une idée précise de ce qui se passe, n'ont pas été suivies d'effets et je le regrette. Ces demandes ayant été trop souvent vaines – à moins que des engagements clairs en faveur d'une adoption de ces requêtes ne soient pris aujourd'hui – je m'abstiendrai sur le budget. Peut-être irai-je même jusqu'à le refuser...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne traiterai ni des aspects des lois fédérales, ni des aspects des lois cantonales, puisque nous n'avons aucune prise sur ces sujets, même s'ils font l'objet d'à peu près 20% des déclarations faites à cette tribune.

Du strict point de vue communal, je voudrais d'abord rappeler le contexte. Nous sommes en cours d'exercice Prestations 2004. Au budget, sur l'ensemble des services, nous avons pu en prendre complètement douze. C'est donc déjà plus visible. Quelques services avaient déjà effectué une partie de Prestations 2004, sous réserve de valider le tout lors du passage devant le comité de pilotage, puis de la note adressée à la Municipalité pour validation finale. Ce qui

fait que dans certains services apparaissent des fractions de Prestations 2004.

Globalement, les effets d'une partie de Prestations 2004 s'étalent donc déjà sur l'exercice 2004. Au budget 2005, c'est parfois la totalité, parfois 25%, cela dépend des services et des opportunités. Mais nous n'avons pas fait de proclamation, comme le Conseil d'Etat l'a fait pour une partie quelque peu plus importante. Le solde de Prestations 2004 s'échelonne encore sur les budgets 2006 et 2007. C'est donc dès le budget 2007 que nous aurons cumulé les Fr. 25 à 30 millions cités parfois dans la presse. Au stade actuel, même si nous ne sommes pas au terme du processus, je persiste à penser que nous serons dans cette fourchette. Nous devrions pouvoir le certifier au printemps prochain.

En ce qui concerne les recettes et les charges sociales, la Municipalité a le désavantage de devoir adopter son budget à fin août, pour vous permettre, ainsi qu'à la Commission des finances, de délibérer dans des conditions normales. Soit à un moment où, cette année plus que toute autre, un certain nombre d'éléments étaient flous. Plusieurs d'entre vous sont intervenus sur le sujet. Je crois que les hypothèses du pire ou du meilleur évoquées sont à peu près dans la ligne de ce à quoi l'on peut s'attendre. Une première indication nous sera donnée par les comptes 2004, lorsqu'ils seront consolidés.

Nous ne sommes pas opposés à un controlling financier, pour reprendre ce qu'a dit M. Dallèves. Nous y tendons. Mais ces dernières années, nous avons un très gros problème découlant du Canton au niveau des recettes, qui constituent tout de même un paquet important. Normalement, dès l'exercice 2006, nous devrions avoir une situation – mais touchons du bois! – suffisamment stabilisée, pour que le document comportant tous les mouvements financiers, que la Municipalité reçoit une fois par mois, puisse faire l'objet d'une diffusion trimestrielle ou semestrielle à la Commission des finances, sans que cela soit pris pour un acte folklorico-administratif. Car aujourd'hui encore, nous avons des «plus» et des «moins» parfois assez surprenants dans les recettes, dont le cas extrême vécu en 2003.

Pour les dépenses, nous savons bien comment opérer, mais nous ne le faisons pas point par point. Car si nous voulions le faire pour chaque ligne, afin d'appréhender un peu plus tôt les choses, cet exercice coûterait fort cher en personnel administratif.

Nous avons également pris acte que de l'avis de plusieurs d'entre vous, nous améliorons notre pédagogie du redressement. Pour d'autres, ce ne sera jamais vraiment satisfaisant, mais comme c'est moins mauvais que ce que l'on craignait, cela ira quand même. Pour certains encore, c'est peut-être déjà presque trop bon, mais c'est encore acceptable. Nous laissons à chacun ses analyses et les responsabilités de ses déclarations. Nous tenterons plutôt de

nous concentrer sur les faits. Car il n'y a pas seulement Prestations 2004, mais également de très grosses inconnues sur plusieurs objets cantonaux importants. Les Fr. 100 millions ont été évoqués, j'y reviendrai dans un instant. Je signale que, à propos des débats sur la police, sur les péréquations, sur le financement cantonal des garderies, lorsque l'article 163 pourra être franchi, ainsi que sur un certain nombre d'autres fronts, des dizaines de millions de francs sont potentiellement en jeu pour Lausanne. Impossible de dire aujourd'hui s'il s'agit de Fr. 20, 40 ou 50 millions, mais c'est de cet ordre-là. Suivant la tournure des événements, de gros changements peuvent intervenir. Comme Prestations 2004 est en route et que nous ne pouvons faire qu'une chose à la fois, nous attendons de voir un peu plus clair dans ces diverses données et de connaître exactement la nature des ajustements. Nous ne voulons pas nous lancer dans une chasse à Dieu sait quoi, sans avoir la conviction qu'elle est indispensable.

Nous avons pu activement œuvrer avec les services – qui englobent la très grande majorité des employés communaux – parce que nous entretenons des relations de confiance. Si chaque fois que quelque chose est en route, nous avançons la perspective d'une «réjouissance» future, la confiance disparaîtrait instantanément, pour un résultat financier qui se trouverait tout aussi vite pénalisé. Là interviendraient peut-être les raisonnements émis par M^{me} Eggli, à savoir que chacun essaie de sauvegarder son pré carré, en espérant que les Sherlock Holmes de service ne découvrent que le foin et pas l'or. Ce risque est plus grand lorsque la relation de confiance n'existe pas.

L'analyse globale des subventions est faite, contrairement à ce que pensent certaines personnes. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des «plus» et des «moins». Il est très rare que des «plus» suscitent des protestations. Encore qu'ici ou là, on aurait dû en faire plus!... Il est beaucoup plus fréquent que la moindre diminution, basée sur la situation économique, jugée en son âme et conscience par le service concerné, conduise à diverses protestations. Notre analyse des subventions n'est pas hyperagressive, le but n'étant pas de voir ce que l'on peut casser, mais de stopper la courbe des augmentations qui, certaines années, a été relativement grande par rapport aux moyens à disposition.

Lausanne Ville centre est un grand débat. Je n'ai pas l'intention de m'y engager ici. Il est déjà tard et tout le reste du budget est encore à traiter. Face à diverses affirmations, notamment de M. Ghelfi, je constate qu'en votant la péréquation, le peuple suisse a créé une situation dans laquelle les Communes pourraient potentiellement en 2008, en payant globalement la moitié de la facture sociale, verser Fr. 80 à 100 millions de plus. Qu'à l'inverse, nous avons enfin une base constitutionnelle pour le trafic d'agglomération et, de ce fait, la Confédération mettra sans doute Fr. 350 millions par an sur les diverses agglomérations suisses ces prochaines années. De multiples effets sont engendrés par ce programme. Nous n'avons guère le temps de les analyser ici et je n'y reviendrai pas.

Mais s'il y a une idée qui, pour des Communes moyennes comme Lausanne, est globalement fautive par rapport à la concurrence fiscale et aux autres Communes, c'est bien celle de la bascule de la facture sociale. Si nous l'adoptions, même avec 20 points différenciés, comme la facture sociale est surproportionnelle sur les Communes plus riches et va bien au-delà de l'effet des points d'impôt, nous nous retrouverions instantanément avec les Communes de Terre-Sainte et autres parmi les plus riches du canton, qui pourraient applaudir la proposition faite ici, parce qu'elles y gagneraient au moins 10 à 20 points d'impôt! Je pense donc qu'il faut faire attention à ce que l'on dit. Les mécanismes cantonaux sont compliqués. D'autre part, le Conseil d'Etat se battra avec l'énergie du condamné à mort contre une telle option, car cela signifierait qu'il supporterait tous les coûts explosifs, dans le climat sympathique qu'un certain nombre de «docteurs Diafoirus» ont créé au Grand Conseil. On peut imaginer ce qui se passerait à l'avenir dans une telle situation pour le Canton, qui existe quand même. Parce que si nous tenons beaucoup à l'existence de notre commune et au fait que l'on cesse de la surcharger, voire que l'on résolve enfin ses problèmes spécifiques, nous ne tenons pas pour autant à vivre dans un non-canton, suite à ce genre de décision.

En ce qui concerne quelques autres aspects, Monsieur Ballenegger, je crois que vous avez raison. La classification est obsolète par divers côtés, mais elle existe et le Canton n'a pas envie de la changer. Il faut dire que Parcs et promenades, ainsi que Forêts, domaines et vignobles, par exemple, ne sont pas du tout classés dans Environnement, mais dans d'autres secteurs. Ce sont tout de même des charges significatives, qui n'entrent pas dans la statistique de ce fait.

Si nous avons mis Fr. 3 millions de moins dans les prévisions sur les recettes découlant des successions, ce n'est pas uniquement à cause de la votation cantonale, mais également pour des raisons statistiques. Car l'effet réel est d'environ Fr. 1,5 million sur Lausanne, ce qui représente déjà une somme.

Le coût de Prestations 2004, puisque certains tiennent à le connaître, est inférieur à Fr. 100'000.–. Car nous avons seulement confié deux-trois mandats externes dans des fonctions transversales complexes, notamment la logistique et les achats, où nous n'avons pas d'expérience. Pour le reste, nous avons tout fait en interne, chefs de service et comité de pilotage, puisque nous avons en principe une connaissance aussi bonne que celle des consultants qui viennent apprendre leur métier dans les collectivités publiques. Nous exploitons nos propres connaissances, sans le passage préliminaire dans une tierce moulinette, lorsque nous sommes compétents, soit dans neuf cas sur dix.

Je voudrais dire à MM. Ghelfi et Santschi que nous avons plusieurs fois évoqué le problème des fusions ou des éclatements de services. Depuis des années, la Municipalité

reçoit un document qui lui permet de suivre l'évolution de la situation. Chaque membre de la Commission permanente des finances, dans sa sous-commission, dispose de renseignements semblables. Ces documents existent donc. Je crois que ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais simplement la surcharge que représente un budget, où il faut aller chercher des dizaines de millions de coupes, qui fait que l'on n'est peut-être pas assez attentif. Mais je prie de noter au procès-verbal que les documents en question, qui ne représentent que quelques pages, puisqu'il ne s'agit que de quelques services, seront dorénavant joints au budget pour ceux qui ont envie de suivre de plus près toute trace. Oui, ce n'est que cela, le document résumé... Si vous voulez le budget non publié, là, c'est autre chose. Je parle bien du budget publié sous cette forme. Pour la Municipalité, cela représentait une douzaine de pages. Il n'est pas question de revenir à ce qui se faisait il y a dix ans, où l'on allait dans les sous-rubriques jusqu'à la quatrième virgule. Là, c'est une autre paire de manches. Ces dix pages ne vous en apprendront pas beaucoup plus. Je précise le sens – Monsieur Venezia, je vois que vous secouez la tête – de mon engagement pour le plénum: ce sont au maximum huit à dix pages que la Municipalité a comme résumé et en aucun cas les chiffres, une virgule plus loin, que seuls les sous-spécialistes, qui vont à fond dans les choses, peuvent obtenir. Sinon, chacun recevrait une encyclopédie!

Pour le reste, je dirais que nous avons un budget de transition. Les effets de Prestations 2004 sont encore relativement légers, puisque de l'ordre de Fr. 10 millions sur les Fr. 25 à 30 millions. A l'inverse, nous avons déjà perdu les Fr. 6 millions qui correspondaient à la règle des six mois, en voie d'épuisement pour cause de substitution par Prestations 2004. De ce côté, la situation de ce budget est la plus mauvaise des trois. Nous espérons quand même que certains dossiers cantonaux, pas seulement ceux des reports de charges sur les Communes, trouveront concrétisation l'année prochaine.

Je vous encourage donc à entrer en matière et à voter ce budget.

Le président: – Merci. Si la parole n'est plus demandée, je prends le dicastère Administration générale et Finances et donne la parole au président de la Commission permanente des finances.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Toutes les indications d'augmentation ou de diminution que je vais citer s'entendent par rapport au budget 2004.

Les charges de cette direction devraient représenter les 16,6% des charges communales (budget 2004: 16,7%). Elles seront en diminution de 0,2%.

Cette direction devrait percevoir les 34,0% des revenus communaux (34,8% au budget 2004), en augmentation de 1,6%. La sous-commission, composée de M^{me} Diane Gilliard, seconde vice-présidente, de M. Denis Pache, premier vice-président et du président de la Commission permanente des finances, a obtenu de M. le syndic et des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu'elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président: – Merci. Je vais prendre service par service. Vous pouvez intervenir sur chaque point. Vous voudrez bien vous manifester en levant la main, préciser le poste concerné et la page de la brochure.

100 Autorités

110 Secrétariat municipal

Au point 1100.365 Secrétariat communal, nous avons un amendement. Je donne la parole au président-rapporteur.

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

1100 Secrétariat communal

La réorganisation des subventions aux fanfares lausannoises a donné lieu à des amendements concaténés.

Dans le projet de budget de la Municipalité, toutes les subventions accordées de manière individuelle jusqu'alors par le Secrétariat communal, sous 1100.365, étaient regroupées pour un montant total de Fr. 65'000.–. Cependant, les subventions à la Fanfare du Corps de police, à la Fanfare officielle du Corps des sapeurs-pompiers et à la Batterie fanfare Avant-Garde, figuraient toujours au Corps de police, sous 2400.365, et au Service de secours et d'incendie, sous 2500.365, respectivement pour Fr. 25'000.– et pour deux fois Fr. 1500.–. La Commission permanente des finances, après avoir été amplement informée de la situation, a accepté le principe du regroupement sous une seule et même rubrique de l'ensemble des subventions aux fanfares lausannoises. En conséquence, elle a accepté à l'unanimité l'amendement suivant:

Amendement

1100.365 «Subventions à des institutions»: Augmentation de Fr. 28'000.– pour les fanfares lausannoises. Nouveau total de la rubrique: Fr. 831'000.–.

Ces amendements ne changent rien, on le constate, au résultat prévu du budget lausannois dans son ensemble. Ils augmentent les charges d'Administration générale et Finances de Fr. 28'000.–; nouveau total: Fr. 232'315'300.–.

Le président: – Je vais vous faire voter sur cet amendement, fort bien commenté par M. le président de la Commission des finances.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'absentent? A l'unanimité, vous avez accepté cet amendement de la Commission.

Je continue:

- 120 Service du personnel**
- 1300 Service des études générales et des relations extérieures**
- 1500 Service d'organisation et d'informatique**
- 160 Service juridique**
- 1700 Service de l'information**
- 180 Service de la révision**
- 1900 Service financier**

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (POP): – C'est pour le poste 1910, le suivant, Monsieur le Président. J'ai levé la main deux secondes trop tôt!

Le président: – On va donc citer ce service.

1910 Service des impôts, de la caisse et du contentieux

Je vous donne la parole, Madame.

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Merci, Monsieur le Président. Nous assistons à une embellie des finances cantonales détectée par le POP et Gauche en mouvement, dont les retombées sont d'environ Fr. 5 à 8 millions pour Lausanne, selon notre syndic. La facture sociale augmentera peut-être, très probablement de Fr. 3 à 5 millions pour notre cité. Nous pensons donc que la sous-estimation des recettes constitue un argument pour diminuer les prestations. Dans ce contexte, nous allons vous proposer des amendements destinés à desserrer un tant soit peu ce budget à certains postes. Mais nous serons extrêmement raisonnables et aurons l'élégance demandée de n'en proposer que pour Fr. 1,6 million. Ces amendements toucheront principalement les aides individuelles, le sport junior et le personnel. Ce sera surtout un geste politique, démontrant que si embellie il y a, elle doit en priorité servir à améliorer la vie des gens. Nous ne pouvons accepter le budget en l'état. Si ce geste politique ne trouvait pas d'écho dans ce collège, nous devrions nous y opposer au vote final.

Nous allons donc proposer un premier amendement au poste 1910.400, visant à ajouter Fr. 4 millions au produit des impôts sur le revenu et la fortune, portant le total à Fr. 271 millions.

Amendement

1910.400 «Impôts sur le revenu et la fortune»: Ajouter Fr. 4 millions, portant ce poste à Fr. 271 millions.

M. Alain Hubler (POP): – Je suis désolé, vous allez me haïr, mais j'attendais que M^{me} Eggli ait remis Fr. 4 millions dans les recettes, pour pouvoir les dépenser. Je dois vous imposer un retour au point 1201.308, page 32. (*Commentaires dans la salle.*) Alors, si c'est trop tard...

Le président: – Si l'on fait des sauts de puce, on ne va pas pouvoir s'en sortir!

M. Alain Hubler (POP): – Comme on n'a pas voté, je pense que l'on peut continuer à discuter sur ce budget.

Le président: – Mais vous aviez l'occasion de le faire. Vous le faites exprès, Monsieur Hubler! (*Rires.*)

M. Alain Hubler (POP): – Pas du tout! Sincèrement, non.

Le président: – Bon, je vous donne la parole, allez-y.

M. Alain Hubler (POP): – Merci. Donc, M^{me} Eggli l'a dit, l'étau financier s'est desserré et, pour nous, il est important qu'il se desserre non seulement sur les finances communales, mais aussi sur le personnel. D'ailleurs, dans *24 heures* de ce jour, M. Brélaz a qualifié ce budget de satisfaisant pour les prochaines années. Selon des affirmations obtenues auprès du personnel, Prestations 2004 a pour conséquence une augmentation de la pénibilité dans certains secteurs, notamment en raison de remplacements qui ne sont pas assurés en cas de longue maladie. Pour le POP et Gauche en mouvement, ces Fr. 8 millions n'ont rien de providentiel. Ils serviront juste à améliorer les finances communales et à faire face à la facture sociale. Mais ils doivent aussi permettre de desserrer l'étau qui dégrade les conditions de travail des employés de la Ville et de réinjecter un peu d'argent dans les secteurs qui devront faire face à un manque chronique. C'est pourquoi nous déposons un amendement de +Fr. 1,3 million sur la ligne budgétaire 1201.308.

Amendement

1201.308 Service du personnel, Correctifs de la masse salariale: Ajustement de la masse salariale à -Fr. 11,7 millions (au lieu de Fr. 13 millions).

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Je dépose une motion d'ordre. Vous avez bien annoncé, Monsieur le Président, que si personne ne levait la main, c'était adopté. Les points sur lesquels M. Hubler revient ont donc été adoptés.

Le président: – Cinq personnes soutiennent-elles cette requête? C'est le cas. J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre. La parole n'est pas demandée. Je vous fais voter pour savoir si cette motion d'ordre est acceptée ou pas.

Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre de M^{me} Françoise Longchamp sont priés de lever la main.

Veillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 35 voix pour, 24 contre et 15 abstentions, vous avez accepté la motion d'ordre. Nous n'examinons pas l'amendement de M. Hubler et poursuivons.

Je prends l'amendement de M^{me} Eggli et donne la parole à M. le syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Lors d'une question orale, ainsi qu'à la Commission permanente des finances, j'ai expliqué très en détail les mouvements financiers potentiels. Il se trouve que nous avons vraisemblablement une augmentation de la facture sociale d'un peu plus de Fr. 3 millions, mais nous sommes dans un domaine à plus hauts risques. Nous référant aux derniers chiffres du Canton, nous pouvons espérer un montant variable, non de Fr. 5 à 10 millions, mais de Fr. 3 à 8 millions, et nous maintenons un déficit de Fr. 43 à 44 millions. Voilà la situation.

Peut-être qu'il ne sera que de Fr. 41 millions, si tout va bien. Mais il est évident que si toute amélioration est immédiatement compensée par un flot d'amendements dans l'autre sens, nous resterons toujours à moins 41. Et ce n'est manifestement pas l'intention de la Municipalité, car Fr. 41 millions de déficit toutes les années engendrent un effet de levier équivalant à environ 11 points d'impôt. Je crois vous avoir démontré qu'un effet de levier équivalant à 5 points d'impôt sur vingt ans pesait Fr. 600 millions sur la dette. C'est un petit jeu que l'on peut pratiquer un certain temps. Il est contraire aux intentions de la Municipalité de créer un effet dérivé de Fr. 1 milliard sur vingt ans. Et nous n'entrerons pas dans cette logique.

Maintenant, faire de l'esthétisme nous paraît erroné. Comme l'ont dit M. Venezia et d'autres, la seule chose sûre est que les prévisions sur les recettes fiscales seront fausses. Il n'est pas invraisemblable de penser, compte tenu des indications dont nous disposons, que ce sera très légèrement mieux que ce que nous croyions en août, mais ce n'est pas une certitude absolue. Alors, s'il vous plaît, vous êtes un Conseil communal et pas la réincarnation de M^{me} Soleil, avec sa boule de cristal!...

Le président: – La discussion continue. Si la parole n'est plus demandée, je vais vous faire voter sur l'amendement de M^{me} Eggli. Il s'agit de faire passer le point 1910.400 «Impôts sur le revenu et la fortune» de Fr. 267 millions à Fr. 271 millions.

Amendement

1910.400 «Impôts sur le revenu et la fortune»: Ajouter Fr. 4 millions, portant ce poste à Fr. 271 millions.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques abstentions, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Andrea Eggli.

Je vais vous faire voter sur la direction que nous sommes en train d'examiner. Monsieur le Président-rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la Commission?

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances a accepté à l'unanimité le budget amendé de la Direction administration générale et finances. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Merci. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction administration générale et finances sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques refus, vous avez accepté le budget de cette direction.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 8,5% des charges communales (budget 2004: 9,5%). Elles seront en diminution de 13,4% à cause du transfert du Service de la circulation à la Direction des travaux.

Cette direction devrait percevoir les 4,4% des revenus communaux (4,4% au budget 2004), en diminution de 0,1%.

La sous-commission, composée de M^{me} Marie-Josée Gilioz et de M. Fabrice Ghelfi, a obtenu de M^{me} la directrice de la Sécurité publique et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu'elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président: – Comme tout à l'heure, je vais prendre service par service. Vous pouvez intervenir sur chaque point en levant la main. Les points seront considérés comme acceptés s'il n'y a pas d'intervention. Vous voudrez bien préciser le poste concerné et la page de la brochure.

200 Service administratif

220 Service de la police du commerce

2300 Service du contrôle des habitants

240 Corps de police

Ici, nous avons un amendement de la Commission permanente des finances, au point 2400.365. Je donne la parole au président-rapporteur.

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – A la suite de l'amendement adopté pour la subvention des fanfares, la Commission permanente des finances a accepté à l'unanimité l'amendement suivant:

Amendement

2400.365 Corps de police, «Subventions à des institutions»: diminution de Fr. 25'000.–. Nouveau total de la rubrique: Fr. 19'700.–.

Le président: – Je vous fais voter sur cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté l'amendement proposé par la Commission.

Je poursuis:

250 Service de secours et d'incendie

Là aussi, nous avons un amendement de la Commission au point 2500.365. Je donne la parole à M. le président-rapporteur.

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – A la suite de l'amendement adopté pour la subvention des fanfares, la Commission permanente des finances a accepté à l'unanimité l'amendement suivant:

Amendement

2500.365 Secours et incendie, «Subventions à des institutions»: diminution de Fr. 3000.–. Nouveau total de la rubrique: Fr. 39'100.–.

Le président: – Je vous fais voter sur cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté l'amendement proposé par la Commission.

Je passe à l'amendement suivant, dans le même poste, c'est-à-dire 2500.451. Je donne la parole à M. le président-rapporteur.

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La nouvelle convention signée en octobre 2004 entre la Ville et l'Etablissement cantonal d'assurance incendie prévoit des recettes supérieures de Fr. 240'000.– à ce qui a été budgété. M. le syndic a précisé que certaines incertitudes planaient encore sur ce chiffre. Néanmoins, la Commission permanente des finances, pour respecter le principe de sincérité du budget, a accepté par 5 oui, 3 non et 4 abstentions, l'amendement suivant:

Amendement

2500.451 Secours et incendie, «Participation du Canton aux charges»: augmentation de Fr. 240'000.–. Nouveau total de la rubrique: Fr. 7'240'000.–.

Le budget de Sécurité publique, ainsi amendé, laisse apparaître des charges diminuées de Fr. 28'000.–, à Fr. 118'511'900.–, et des revenus augmentés à Fr. 61'918'400.–. Nouvel excédent de charges: Fr. 56'593'500.–.

Le président: – Nous votons sur cet amendement.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec une abstention, presque à l'unanimité, vous avez accepté l'amendement de la Commission.

Je poursuis:

2900 Service des pompes funèbres officielles

Cela termine le budget de Sécurité publique. Madame la Municipale, voulez-vous prendre la parole? Non? Je prie donc M. le président-rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances, par 12 oui et 1 abstention, a accepté le budget amendé de la Direction de la sécurité publique. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction de la sécurité publique sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec 2 refus et 1 abstention, vous avez accepté le budget de cette direction.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 8,8% des charges communales, comme au budget 2004. Elles seront en diminution de 0,5%.

Cette direction devrait percevoir les 3,7% des revenus communaux (3,8% au budget 2004), en augmentation de 0,7%.

La sous-commission, composée de MM. Claude Bonnard et Philippe Martin, a obtenu de M. le directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu'elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président: – Merci. Je prends service par service.

320 Service des forêts, domaines et vignobles

330 Service immobilier

3600 Service de la culture

3700 Bibliothèque municipale

Discussion

M. Alain Hubler (POP): – J'interviens sur le point 3700.434, page 69, Bibliothèque municipale. Le fait que l'emprunt de livres à la Bibliothèque municipale par des étudiants et apprentis de plus de 18 ans n'habitant pas à Lausanne implique, depuis le début de l'année, une adhésion payante de Fr. 30.–, était l'objet d'une motion que j'ai déposée et qui a été traitée en commission⁶. Je ne vous cacherai pas que le retour à la gratuité de cette prestation pour les jeunes en formation sur le territoire lausannois n'a pas trouvé un écho favorable auprès de la commission, qui s'est laissée convaincre par quatre arguments:

1. Fr. 30.–, ce n'est pas si cher.
2. Cette prestation peut être assurée par la Bibliothèque cantonale.
3. Les directions d'écoles ou les Communes peuvent proposer des arrangements à la Ville.
4. Cette mesure fait partie de l'ensemble des mesures d'économie indispensables au redressement des finances.

Je ne vais pas me lancer sur les aspects moraux, sociaux et techniques des trois premiers arguments, mais plutôt sur les conséquences budgétaires de cette mesure.

Entre les budgets 2004 et 2005, les prestations facturées chutent de Fr. 287'000.– à Fr. 187'000.–. En clair, la Municipalité obtient Fr. 100'000.– de moins que prévu en faisant payer les lecteurs majeurs non lausannois. Ce qui démontre, au passage, que Fr. 30.– est assez cher pour dissuader un tiers des lecteurs potentiellement payants. Concernant les jeunes soumis à cette taxe et étudiant à Lausanne, on peut estimer leur contribution potentielle à Fr. 50'000.–. La Municipalité a choisi de faire pression sur les jeunes lecteurs non lausannois, en formation à Lausanne, pour régler ses problèmes relationnels et financiers avec les Communes voisines. Ainsi, ces jeunes se retrouvent dans le rôle d'arme de guerre intercommunale, si je puis dire, pour 50'000 malheureux francs, sur un budget de Fr. 1,4 milliard. Ce n'est pas sérieux! Contrairement à ce qu'a dit en commission M. Schilt, le municipal responsable de cette décision, celle-ci ne me paraît pas avoir été prise après mûre réflexion et avec regret. Il me semble plutôt qu'il s'agit d'une erreur. Pour le POP et Gauche en mouvement en tout cas, cette situation n'est pas admissible. Dans le but de concrétiser le désir de revenir à la gratuité de la Bibliothèque pour tous les jeunes en formation à Lausanne, nous

proposons un amendement visant à réduire de Fr. 18'700.– – le maximum autorisé – le montant des recettes de la Bibliothèque, qui passerait ainsi à Fr. 168'300.–.

Amendement

3700.434 «*Redevances et prestations facturées*»: Réduction de Fr. 18'700.–. Nouveau total Fr. 168'300.– (au lieu de Fr. 187'000.–).

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une décision mûrement réfléchie, qui fait partie d'un ensemble. Le montant n'est absolument pas déterminant. Ce ne sont pas des millions que l'on gagne, mais tout de même. Comme on le dit, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Je précise que la chute, plus précisément la diminution apparente, est due au fait que, pour estimer la première fois l'apport des lecteurs des autres communes, nous disposions d'un fichier qui ne précisait pas quels étaient les lecteurs actifs. Cela ne veut donc pas dire que beaucoup ont renoncé. Sur la base des premiers mois de l'année, nous avons simplement déterminé quels étaient les lecteurs actifs et avons adapté la somme de manière très arbitraire.

Je précise que nous continuons à offrir la gratuité pour la Bibliothèque des enfants. Très bien fournie, elle attire aussi beaucoup de lecteurs extérieurs.

Le système que nous vous avons proposé est cohérent. Nous avons dit que, si les directeurs d'écoles voulaient prendre contact avec nous pour envisager la possibilité d'une cotisation globale, nous entrerions en matière et pourrions certainement trouver un arrangement. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune demande.

Je vous invite donc à maintenir le montant proposé, provisoirement arbitraire, que nous avons dû fixer sur la base des six premiers mois en extrapolant. Demeure donc encore une marge d'incertitude. Mais le geste importe plus que la somme. Nous estimons que nous devons tenir bon concernant la rétribution de ce service, apprécié d'ailleurs par les lecteurs non lausannois.

Le président: – Je vous fais voter sur l'amendement, que je vous relis:

Amendement

3700.434 «*Redevances et prestations facturées*»: Réduction de Fr. 18'700.–. Nouveau total Fr. 168'300.– (au lieu de Fr. 187'000.–).

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec beaucoup de refus, quelques acceptations et passablement d'abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Alain Hubler.

Je poursuis:

⁶BCC 2004-2005, T. I (N° 6), p. 582.

3800 Service des sports*Discussion*

M. Alain Hubler (POP): – Toujours dans l’optique de redistribuer une partie des Fr. 8 millions mentionnés par M^{me} Andrea Egli, j’interviens sur la ligne budgétaire 3800.365 «Subventions à des institutions», qui a attiré notre attention. Alors que la subvention aux clubs sportifs s’occupant de mouvements juniors perd Fr. 50’000.–, soit 5%, l’aide à l’installation des fédérations sportives sur le territoire lausannois en gagne Fr. 50’000.–. On pourrait presque avoir l’impression que les juniors casquent pour les fédérations. Cette décision ne nous semble pas cohérente avec la promotion du sport populaire et surtout pas avec la politique, jusqu’ici habituelle, de la Ville de Lausanne. Rappelons que cette subvention concerne directement plus de 500 jeunes sportifs des clubs lausannois. En conséquence, le POP et Gauche en mouvement propose un amendement permettant de rétablir la situation antérieure par 1% d’augmentation. En clair, nous ajoutons Fr. 60’000.– à la ligne budgétaire 3800.365, la faisant passer ainsi à Fr. 4’136’000.–, au lieu de Fr. 4’076’000.–.

Amendement

3800.365 «Subventions à des institutions»: Augmentation de Fr. 60’000.–. Nouveau total: Fr. 4’136’000.– (au lieu de Fr. 4’076’000.–).

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – D’abord, si je comprends bien, la proposition vise à redistribuer ce qui n’existe pas, compte tenu des votes antérieurs... Il y a là une certaine logique... A part cela, il n’y a aucun rapport entre l’augmentation d’un poste et la diminution d’un autre. Les loyers pour les fédérations que nous accueillons sont liés à la venue d’une nouvelle fédération. Ce poste fait l’objet de variations constantes. Certaines années, nous en avons deux, d’autres aucune. Je rappelle que nous les partageons avec l’Etat.

La subvention mentionnée répond tout simplement à la demande. Il est évident qu’elle est soumise à des critères. Si la somme devait être insuffisante, nous vous soumettrions une demande de crédit supplémentaire. Mais selon les calculs faits, Fr. 950’000.– suffisent, compte tenu du nombre de jeunes que nous soutenons.

Cela ne plaira peut-être pas à certains, mais je vous rappelle que nous soutenons la formation, payons les entraîneurs, etc., uniquement pour les Lausannois. Un décompte précis est donc effectué par chaque club. Si les Communes qui envoient des sportifs dans nos clubs veulent consentir le même effort, elles le peuvent. Malheureusement, rares sont celles qui le font. Nous estimons que ces Fr. 950’000.– suffiront. Si cela ne devait éventuellement pas être le cas, nous procéderions à une légère rallonge, en fonction de la demande réelle et des critères d’attribution que nous avons fixés.

Le président: – Je vous fais voter sur l’amendement, que je relis:

Amendement

3800.365 «Subventions à des institutions»: Augmentation de Fr. 60’000.–. Nouveau total: Fr. 4’136’000.– (au lieu de Fr. 4’076’000.–).

Celles et ceux qui l’acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s’abstiennent? Avec pas mal d’abstentions, quelques votes pour et une majorité contre, vous avez refusé l’amendement de M. Alain Hubler.

Cela termine le budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. Je demande à M. le président-rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances, à l’unanimité, a accepté le budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s’abstiennent? Avec une dizaine de refus et d’abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

4. TRAVAUX

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 13,2% des charges communales (budget 2004: 12,0%). Elles seront en augmentation de 10,7% à cause du transfert du Service de la circulation de la Direction de la sécurité publique.

Cette direction devrait percevoir les 9,7% des revenus communaux (9,9% au budget 2004), en augmentation de 1,1%.

La sous-commission, composée de MM. Marc Dunant et Bernard Zahnd, a obtenu de M. le directeur des Travaux et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu’elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président: – Je prends donc la Direction des travaux, service par service:

4000 Service administratif

4100 Service du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je tiens d’abord à remercier le directeur des Travaux pour les informations qu’il m’a transmises, concernant un objet toujours aussi illégal que l’année dernière. Il s’agit des recettes provenant de l’affichage de la Société générale d’affichage. J’ai effectivement, dira-t-on, de la suite dans les idées. J’ai eu d’ailleurs pas mal de peine à m’y retrouver. A la rubrique 4201.427, page 78, on trouve des recettes pour Fr. 17’617’000.–, dont Fr. 2’110’000.– – soit les mêmes qu’au budget 2004 – proviennent de l’affermage du territoire communal à la SGA, notamment des trottoirs.

Sur ces affiches, je n’ai pas pu avoir de la Direction des travaux la différenciation que je lui demandais. J’ai donc fait une règle de trois par rapport à un échantillonnage établi sur le territoire lausannois dans mon quartier. Les statisticiens prétendent peut-être que ce n’est pas juste, mais l’ordre de grandeur est certainement correct.

Au niveau des principes, la légalité est loin d’être respectée. Si l’on appliquait strictement l’Ordonnance sur la signalisation routière, Fr. 1’758’000.– sur les Fr. 2’110’000.– seraient illégaux. A une certaine époque, un allègement édicté par le conseiller fédéral Fürgler – qui devait dormir ce jour-là – autorisait des affiches à 50 cm du bord du trottoir, plutôt qu’à 3 m comme auparavant. Mais la Ville de Lausanne est allée plus loin: elle a permis des affiches jusqu’à 30 cm du bord du trottoir! Même par rapport à l’allègement Fürgler, Fr. 762’000.– de recettes sont vraiment hors budget.

Je ne propose pas d’amendement, car, comme j’ai pu le constater, la Ville n’a pas le désir de renoncer à ce type de recettes. Mais je ne saurais personnellement accepter un poste aussi entaché d’illégalité. Par conséquent, je suggère à ceux qui me suivent de le refuser. De toute façon, les recettes seront réalisées, le budget ne risque pas grand-chose. Et pour les autres, qui entendent confirmer le fait que nous prêtons serment d’obéir aux lois, de s’abstenir au moins sur ces recettes illégales.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – J’ai demandé à mon collègue, M. Brélaz, depuis combien d’années M. Fürgler avait quitté le Conseil fédéral. C’était en 1983. On entend donc que depuis 21 ans, la Ville de Lausanne est manifestement dans l’illégalité. J’ai répondu à M. Santschi que la Municipalité, à ce jour, n’a pas enregistré de dénonciation de la part de l’Autorité supérieure ou de son Autorité de surveillance. De ce fait, nous sommes en conflit permanent. M. Santschi a pris l’habitude de revenir sur ce sujet à chaque budget. On mesure la ténacité du

conseiller communal, bravo! Mais sur ce point-là, la Municipalité poursuit et signe!

Le président: – Comme M. Pierre Santschi l’a demandé, je vais vous faire voter sur le point 4201 Service des routes et de la mobilité, rubrique 427, «Revenus des biens du patrimoine administratif».

Celles et ceux qui l’acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s’abstiennent? Avec quelques refus et pas mal d’abstentions, vous avez accepté ce point.

Je poursuis:

4300 Service d’urbanisme

4400 Service d’architecture

460 Service d’assainissement

4700 eauservice Lausanne

Ainsi se termine l’examen du budget de la Direction des travaux. Je demande à M. le président-rapporteur de nous donner les déterminations de la Commission.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances, à l’unanimité, a accepté le budget de la Direction des travaux. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction des travaux sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s’abstiennent? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Rapport de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 10,5% des charges communales (budget 2004: 10,0%). Elles seront en augmentation de 5,7%.

Cette direction devrait percevoir les 2,3% des revenus communaux (2,5% au budget 2004), en augmentation de 7,1%.

La sous-commission, composée de M^{me} Isabelle Truan et de M. Marc Vuilleumier, a obtenu de M. le directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Éducation et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions qu’elle a posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Le président de la Commission permanente des finances et les sous-commissaires sont prêts à répondre aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Le président : – Je prends service par service.

500 Secrétariat général

540 Service de santé des écoles

541 Service de psychologie scolaire

5500 Service dentaire

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – J'aimerais présenter un amendement de Fr. 17'000.– au poste 5500.366 «Aides individuelles», pour porter la ligne à Fr. 187'000.–. Ces aides individuelles permettent aux familles pauvres, dont les enfants ont besoin de soins dentaires, d'en payer les factures. Tous ceux qui recourent au Service dentaire n'ont pas droit à cette aide, pour des raisons de seuil. Mais de nombreuses familles ont de la peine à payer ces factures, même si le Service dentaire est très compréhensif et propose des facilités de paiement. Dans la perspective d'aider les personnes les plus démunies de la ville, je propose donc cet amendement et vous incite à l'approuver.

Amendement

5500.366 «Aides individuelles»: Augmentation de Fr. 17'000.–. Nouveau total: Fr. 187'000.–.

Le président : – Je vais vous faire voter immédiatement sur cet amendement. Il s'agit, au point 5500 Service dentaire, rubrique 366 «Aides individuelles», de porter le poste de Fr. 170'000.– à Fr. 187'000.–, soit une augmentation de Fr. 17'000.–.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M^{me} Diane Gilliard sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 45 voix contre, 32 voix pour et 3 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Je poursuis :

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5800 Ecoles primaires et secondaires

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – Mon amendement concerne le poste 5800.366 «Aides individuelles». Il s'agit à nouveau d'aides personnelles, traitées au cas par cas, pour aider les familles qui peinent à payer l'école à la montagne, les camps de ski, les voyages d'études. Ce poste permet aux enfants de familles démunies de participer, comme leurs petits camarades, à ces différentes activités. Je demande donc l'augmentation maximale, soit Fr. 32'000.–, portant ainsi le poste à Fr. 352'000.–.

Amendement

5800.366 «Aides individuelles»: Augmentation de Fr. 32'000.–. Nouveau total: Fr. 352'000.–

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – Les aides individuelles pour l'école à la montagne et les divers camps ont fait l'objet d'une étude concertée avec les douze directeurs d'établissements. C'est en organisant concrètement et pragmatiquement l'accès aux écoles à la montagne pour les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e années, en définissant les années où l'on va en camp de ski, celles où l'on peut partir à l'étranger, que nous avons réussi à stabiliser ce poste, pour lequel la somme de Fr. 320'000.– a été calculée au plus juste. La Municipalité vous recommande donc d'accepter le montant indiqué au budget.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je tiens à ajouter deux choses, afin d'éviter que toute la Municipalité n'intervienne et d'anticiper probablement un certain nombre d'interventions, qui ne manqueront pas de se manifester dans la discussion suivante à propos des aides individuelles. Par le Fonds du 700^e, un très grand nombre de demandes sont prises en considération par la direction de M^{me} Zamora. De manière générale, on procède conformément à des barèmes. Les amendements du POP, tant le précédent que l'actuel, reviendraient à dire qu'il faut changer le barème pour être plus généreux que les années passées, voire rembourser à certains les camps à 110%, au lieu de 100%. Je ne suis a priori pas contre les amendements, mais en l'occurrence, ceux-ci ne tiennent pas debout.

Le président : – Je vous fais voter sur l'amendement de M^{me} Diane Gilliard. Il s'agit au point 5800 Ecoles primaires et secondaires, rubrique 366 «Aides individuelles», de faire passer ce poste de Fr. 320'000.– à Fr. 352'000.–, soit une augmentation de Fr. 32'000.–.

Amendement

5800.366 «Aides individuelles»: Augmentation de Fr. 32'000.–. Nouveau total: Fr. 352'000.–

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec pas mal d'abstentions, quelques acceptations et beaucoup d'oppositions, vous avez refusé cet amendement.

Je poursuis :

590 Service de la petite enfance

Cela termine l'examen du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Je passe la parole à M. le président-rapporteur pour communication des déterminations de la Commission.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission permanente des finances, par 12 oui et 1 abstention, a accepté le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques refus, vous avez accepté le budget de cette direction.

—————

Le président: – Je pense que nous avons bien travaillé ce soir. Nous prendrons les deux dernières directions demain, en début de séance. Je vous donne donc rendez-vous à 19 h 30. Bon retour dans vos foyers!

La séance est levée à 23 h 30.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16